

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984
(76^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Jeudi 17 Novembre 1983.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5386).

Départements et territoires d'outre-mer.

M. Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Bourguignon, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les départements d'outre-mer.

M. René Rouquet, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour les territoires d'outre-mer.

M. Garrouste, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le régime social.

★ (1 f.)

M. Sablé, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Debré,
Bertile,
Sablé,
Porelli,
Pldjot,
Camille Petit,
Moutoussamy,
Esdras,
Jalton,
Fontaine,
Albert Pen,
Salmon.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5405).

PRESIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984 (n^{os} 1726, 1735).

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et des territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Pourchon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, au moment d'aborder l'examen de votre projet de budget, on doit souligner qu'après des années d'immobilisme et d'attentisme, la mise en œuvre du changement voulu par les Français en mai et juin 1981 apparaissait, dans ces départements et territoires d'outre-mer, comme particulièrement difficile.

M. Wilfrid Bertile. Très bien !

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Les problèmes que l'ancienne majorité avait laissé s'accumuler au fil des années dans ces régions éloignées — et parfois, reconnaissons-le, relativement oubliées — ont pris, au cours de ces vingt-cinq dernières années, une telle dimension que l'action du Gouvernement se heurte à de multiples et graves défis.

L'extension du champ des libertés publiques — souvent plus malmenées qu'en métropole — le rétablissement d'équilibres économiques et sociaux profondément dégradés du fait de la situation séculaire de dépendance dans laquelle se trouvent ces départements et ces régions, la mise en œuvre d'une décentralisation délicate dans les départements d'outre-mer et, enfin, la sauvegarde de l'unité nationale que la crispation de quelques privilégiés sur le maintien de situations acquises mettait en danger, tels sont les défis qu'avec des moyens modestes, vous vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, employé, après votre prédécesseur, à relever.

Moyens modestes, il est vrai, que ceux du secrétariat d'Etat, surtout si on les confronte à l'ampleur des problèmes à résoudre. Avec 1,2 milliard de francs en crédits de paiement, il ne dispose que de 1,3 p. 100 des dépenses nettes du budget général, tandis qu'avec 580 millions de francs ses autorisations de programme ne représentent guère que 3 p. 1 000 de l'ensemble des autorisations de programme.

Cependant, il faut noter que l'effort global de l'Etat excède, et de loin, les seuls crédits du secrétariat d'Etat.

C'est que, jouant essentiellement un rôle d'impulsion, d'initiative et d'animation, votre secrétariat d'Etat voit son action puissamment relayée par les moyens mis par les autres administrations à la disposition des départements et territoires d'outre-mer : 15 milliards de francs pour les départements d'outre-mer et 5 milliards de francs pour les territoires d'outre-mer, tel est, selon les chiffres contenus dans les deux annexes spécialisées jointes au projet de loi de finances, l'effort budgétaire et financier de l'Etat outre-mer.

Il en va de même pour les moyens en personnels que la collectivité nationale consacre à ces départements et territoires. Les moyens ne sauraient être appréciés d'après les seuls effectifs de votre administration. Ils s'élèvent, en fait, à près de 55 000 dans les départements d'outre-mer et à plus de 15 000 dans les territoires d'outre-mer.

Ce décalage entre les moyens inscrits à votre budget et ceux réellement consacrés à la France de l'outre-mer rend quelque peu ingrate la tâche du rapporteur de la commission des finances, dont le rôle consiste essentiellement, s'il ne veut pas empiéter sur les compétences de ses collègues des trois commissions saisies pour avis, à analyser l'évolution des crédits du seul secrétariat d'Etat.

L'honnêteté et la lucidité conduisent à reconnaître que ces crédits subissent, à l'instar de ceux de la plupart des autres départements ministériels, les contraintes résultant de la recherche d'une maîtrise accrue des finances publiques, gage d'un nouveau départ de notre économie sur des bases assainies. C'est ainsi que les crédits de paiement ne progressent que de 1,4 p. 100, tandis que les autorisations de programme sont pratiquement stabilisées à leur niveau de 1983, puisqu'elles augmentent de 0,3 p. 100. Si les crédits de paiement consacrés aux dépenses ordinaires connaissent une progression de 11,6 p. 100, ceux affectés aux dépenses en capital diminuent de 15,5 p. 100.

Examinons d'abord la section commune.

Les évolutions que je viens d'évoquer impliquent, au sein de votre action, de vastes redéploiements, surtout si l'on considère que votre budget contient deux mesures nouvelles très importantes en faveur de la Nouvelle-Calédonie : la création d'un service militaire adapté, pour 15 millions de francs en dépenses ordinaires et 7 millions de francs en dépenses d'équipement, et des crédits de fonctionnement pour les trois offices nouvellement créés sur ce territoire, soit 20 millions de francs.

Par leur importance, ces mesures en faveur de la Nouvelle-Calédonie — 35 millions de francs en dépenses ordinaires — expliquent la croissance de 15 p. 100 des crédits inscrits à la section commune, laquelle, sans cela et compte tenu de la non-reconstruction de 5,4 millions de francs consacrés cette année au recensement de la population dans les territoires d'outre-mer, augmente tout de même de plus de 8 p. 100, pourcentage supérieur à l'évolution globale des dépenses de l'Etat, limitée à 6,3 p. 100.

Pour en terminer avec la section commune, je note que l'effort de titularisation des agents contractuels et auxiliaires du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer se poursuit, puisque cinquante-cinq seront titularisés dès l'an prochain, tandis que trente-cinq ouvriers temporaires seront affiliés à la caisse des pensions des ouvriers de l'Etat.

En ce qui concerne les crédits plus particulièrement consacrés aux départements d'outre-mer, qui sont inscrits à la deuxième section du fascicule budgétaire, les dépenses ordinaires et les autorisations de programme progressent de 4,8 p. 100.

L'essentiel de ces crédits est, comme l'an dernier, consacré au fond d'investissement pour les départements d'outre-mer — le F.I.D.O.M. — et à l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer. En augmentation globale de 9,5 p. 100 par rapport à 1983, les autorisations de programme en faveur du F.I.D.O.M. connaissent une évolution contrastée : alors que la section départementale diminue de près de 32 p. 100, la section générale progresse de plus de 50 p. 100. Cet important réaménagement en faveur de la section générale tient pour partie au fait que celle-ci accueille des crédits qui viendront abonder en cours d'année une section régionale en cours de constitution.

Permettez-moi à ce sujet une réflexion, monsieur le secrétaire d'Etat. J'ose espérer que cette section régionale en cours de création, qui sera plus accessible aux élus locaux et donc mieux à même de répondre aux besoins des populations, verra ses crédits consommés plus rapidement et dans de meilleures proportions que cela n'a été le cas jusqu'à présent pour ceux de la section générale.

Cette sélectivité accrue bénéficie également à l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, dont l'utilité n'est plus à démontrer et dont les crédits, en augmentation de 13,6 p. 100, atteindront l'an prochain près de 80 millions de francs.

Pour la section consacrée aux territoires d'outre-mer, les dépenses ordinaires progressent de près de 9 p. 100 au sein de crédits de paiement en diminution globale de 4,8 p. 100 du fait d'une forte baisse — près de 20 p. 100 — des dépenses en capital. De leur côté, les autorisations de programme diminuent de 8,5 p. 100.

Il y a d'abord lieu de noter que, pour défavorables qu'elles paraissent, de telles évolutions tiennent pour une part à un effort de clarté dans la présentation des documents budgétaires, puisque les crédits de fonctionnement destinés aux offices de Nouvelle-Calédonie ne figurent pas — comme cela aurait été

le cas autrefois pour des dépenses de fonctionnement de ce type — au sein des crédits du F. I. D. E. S., mais, comme je l'ai signalé tout à l'heure lorsque j'ai abordé l'évolution des crédits de la section commune, au sein des dotations du titre III inscrites à la première section.

Cet effort d'honnêteté est d'autant plus méritoire qu'il est effectué dans une conjoncture budgétaire difficile.

En diminution de 11,5 p. 100 en autorisations de programme et de près de 25 p. 100 en crédits de paiement, les dotations allouées au fonds d'investissement pour le développement économique et social se ressentent d'une telle clarification. Il n'en reste pas moins que l'évolution de ces crédits est préoccupante, surtout si l'on considère l'effort de reconstruction auquel doit faire face la Polynésie française après la série de cyclones qui a touché ce territoire au cours de l'hiver et du printemps dernier et qui a fait, outre des victimes, plus de un milliard de francs de dégâts, alors que l'aide de l'Etat a été limitée, jusqu'à présent, à 84 millions de francs.

La même observation me semble s'imposer pour les crédits d'équipement destinés à la recherche scientifique dans les terres australes et antarctiques qui diminuent de plus de 10 p. 100 en crédits de paiement et, surtout, de près de 19 p. 100 en autorisations de programme. En revanche, les dépenses de fonctionnement consacrées à la recherche progressent de près de 28 p. 100, ce qui était particulièrement nécessaire à un moment où le cours du dollar renchérit le coût de l'affrètement de nos navires polaires et du carburant nécessaire à leurs campagnes.

Puisque je fais allusion aux conséquences du cours trop élevé du dollar, vous me permettez sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, d'évoquer — même s'ils ne trouvent pas leur place dans cette partie de mon exposé qui a trait aux territoires d'outre-mer — les événements récents de Saint-Pierre-et-Miquelon, et particulièrement, les troubles suscités par certains fonctionnaires locaux dont les rémunérations ne suivent pas suffisamment l'évolution des prix, moins liée dans ce département au franc français qu'au cours des dollars américain et canadien.

La commission souhaite qu'un accord reposant sur des bases raisonnables, ménageant non seulement les finances publiques, mais aussi les intérêts légitimes des personnels en cause soit trouvé rapidement.

Je dirai un dernier mot sur votre projet de budget en évoquant les annulations de crédits intervenues au mois de mai dernier et celles qui sont en cours.

Sur ce point, monsieur le secrétaire d'Etat, il faut être ferme, et, même si mes interrogations s'adressent en fait essentiellement au ministère de l'économie, des finances et du budget, c'est vers vous que je me tourne aujourd'hui en tant que rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, et cela avec une certaine solennité.

Ces annulations posent en effet un problème en raison de leur importance, des conditions dans lesquelles elles interviennent et de leur fondement juridique.

Par leur importance — un cinquième des autorisations de programme — elles limitent quelque peu la validité du jugement d'ensemble porté l'an dernier par votre rapporteur sur le précédent budget.

En raison des conditions dans lesquelles elles interviennent, c'est-à-dire sans que des justifications aient été fournies sur les raisons des choix opérés entre les différents chapitres et sur la proportion et la nature précise des crédits ayant fait l'objet d'annulation, le Parlement ne dispose pas d'informations pleinement satisfaisantes sur leurs conséquences et sur la façon dont la continuité de l'action politique et administrative peut néanmoins être assurée.

En ce qui concerne leur fondement juridique, enfin, on peut noter qu'elles sont prises en vertu de l'article 13 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique, qui ne semble pas permettre d'annuler des crédits pour effectuer de la régulation conjoncturelle, mais réserver cette faculté pour les crédits devenus « sans objet » en cours d'année, ce qui n'est sans doute pas le cas pour nombre des chapitres concernés.

Budget sincère, budget rigoureux, certains diront budget austère, d'autres — que je ne suivrai pas — budget de misère, en tout état de cause budget pour des temps difficiles, tel se présente le cru 1984 pour les départements et les territoires d'outre-mer, que la commission des finances a adopté sans qu'aucun des commissaires présents, parmi lesquels figuraient pourtant des membres de l'opposition, ne se soit prononcé contre son adoption, ce qui montre bien, s'il en est besoin, combien

chacun d'entre nous, quelle que soit sa sensibilité politique, est conscient des efforts que vous déployez, des difficultés que vous rencontrez et de l'importance de votre réussite pour la collectivité nationale.

Permettez-moi seulement d'espérer, monsieur le secrétaire d'Etat, que cette rigueur dans les moyens ne remettra pas en cause vos objectifs ambitieux et porteurs d'espoir pour ces collectivités qui font de la France une puissance encore aujourd'hui présente aux quatre coins du monde. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Président. La parole est à M. Bourguignon, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les départements d'outre-mer.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la diversité des questions intéressant l'outre-mer français, et en l'occurrence les départements d'outre-mer, conduit à opérer un choix difficile au moment de la discussion de leur budget en séance publique.

Comme en témoigne mon rapport écrit, la commission des lois s'est intéressée plus particulièrement cette année à la décentralisation dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, ainsi qu'aux problèmes posés par l'immigration en Guyane, département dans lequel une délégation de la commission des lois a récemment effectué une mission d'information.

La commission a également examiné l'évolution de la question du statut de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, l'année 1984 devant, en principe, apporter à l'une et à l'autre de ces collectivités une solution plus conforme à leurs problèmes particuliers, et peut-être à leurs aspirations.

Elle s'est naturellement penchée sur les crédits budgétaires, leur évolution, leur répartition, tout en regrettant de ne pas en savoir davantage — et en temps utile — sur l'action des différents ministères dans chacun des départements d'outre-mer.

Elle a, enfin, formulé des observations sur la sécurité publique dans ces départements, ainsi que sur la question épineuse de la prime de vie chère, qui fait actuellement l'objet d'un projet de réforme pour lequel, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des lois vous apporte très clairement son appui.

Le temps limité dont dispose la commission pour vous exposer, par l'intermédiaire de son rapporteur, les différents aspects de l'action du Gouvernement dans les départements d'outre-mer m'oblige à circonscrire mon propos à un petit nombre de questions.

La première a trait à l'immigration dans les départements d'outre-mer qui, on l'a dit, touche principalement la Guyane, mais aussi la Guadeloupe.

La Guyane est confrontée à une vague d'immigration clandestine sans précédent, qui menace son équilibre et son identité même. D'Haïti, du Brésil, du Surinam, de la Dominique, les migrants arrivent en Guyane où ils vivent dans des conditions précaires et insalubres, pour la plupart dans l'agglomération de Cayenne, qui regroupe déjà près des trois quarts de la population guyanaise.

Il ne suffit pas d'affirmer qu'il faut stopper l'immigration clandestine et intégrer les migrants — dont la force de travail est devenue indispensable, la commission en est bien consciente — il faut également indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, comment vous envisagez d'atteindre ces objectifs.

A cet égard, la commission a présenté un certain nombre de propositions sur lesquelles elle souhaiterait que le Gouvernement prenne position, voire prenne des engagements. J'ajoute que ces propositions s'inspirent pour la plupart de l'excellent travail réalisé au cours de l'année écoulée par les élus guyanais avec la collaboration des principaux responsables administratifs du département.

Cette question est d'autant plus délicate que les moyens financiers alloués aux départements d'outre-mer sont limités. Mais il faut agir. La proportion d'étrangers en Guyane atteint d'ores et déjà 27 p. 100 de la population guyanaise, ce qui est considérable.

En Guadeloupe, l'immigration haïtienne et dominicaine est préoccupante. La violente confrontation qui a opposé tout récemment les ressortissants d'Haïti et de la Dominique, comme l'ampleur des zones de bidonvilles dans l'agglomération de Pointe-à-Pitre nous le rappellent avec force. Là aussi, la commission des lois s'interroge : comment remédier à cette situation ?

Nous savons que la surveillance des côtes est difficile à assurer, que les employeurs locaux s'accrochent fort bien de cette main-d'œuvre payée à bas prix, que des mesures ont déjà été prises pour renforcer les contrôles, qu'une antenne destinée au traitement de la situation des étrangers a été mise en place à Pointe-à-Pitre; mais nous voudrions en savoir davantage sur la résolution du Gouvernement de s'attaquer à ce problème.

Nous aimerions savoir également si, face à la recrudescence de la délinquance et de la criminalité, le Gouvernement a l'intention d'installer aux Antilles une antenne de police judiciaire, et quels moyens il compte mettre au service de la lutte contre le terrorisme, le trafic de stupéfiants et les actes de délinquance en matière économique et financière.

Il appartenait donc à la commission des lois de s'interroger et de vous interroger, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ces différentes questions, tout en faisant ressortir aussi ce qui a été fait dans ces départements depuis deux ans, et dans tous les domaines, pour répondre aux aspirations de leurs populations. Il faut souligner, en particulier, que l'aspiration à la décentralisation — à une décentralisation plus étendue et plus achevée que dans les autres départements — a été comprise et se trouve en passe d'être satisfaite.

Non seulement les lois intervenues en 1982 et 1983 — la loi portant droits et libertés des communes, des départements et des régions, les lois relatives aux chambres régionales des comptes, les lois de répartition des compétences — ont été rendues applicables, mais les régions ont d'ores et déjà été érigées en collectivités territoriales de plein exercice et ont vocation à promouvoir le développement économique dans chacun des départements d'outre-mer.

Ainsi que vous nous l'avez dit, nous aurons bientôt à examiner un projet de loi qui précisera les compétences respectives des conseils généraux et des conseils régionaux de façon que les facteurs de complémentarité l'emportent sur les risques d'antagonisme entre les deux assemblées.

L'aspiration à un développement économique fondé sur les ressources propres des départements d'outre-mer a également été prise en considération, et les rapports des autres commissions compétentes en témoignent.

Soulignons simplement à cet égard l'importance que revêt la création récente de la caisse d'investissement des départements d'outre-mer, qui contribuera au financement de ce développement grâce aux ressources procurées par les produits excédentaires de l'émission dans ces départements, ressources qui étaient, jusqu'alors, fondues dans les recettes de l'Etat.

Enfin et surtout, l'aspiration à l'identité a été reconnue comme jamais encore elle ne l'avait été. Au-delà du développement de la politique culturelle de chaque département, de la mise en valeur du patrimoine propre à chacun d'entre eux, de l'aide à la création et à l'animation en zone rurale, il y a la reconnaissance de leur richesse particulière et de leur originalité, qui contribue à l'affirmation de leur identité.

C'est en considération des différents aspects de cette action novatrice et féconde que la commission des lois a donné un avis favorable au budget des départements d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. René Rouquet, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour les territoires d'outre-mer.

M. René Rouquet, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les crédits inscrits au secrétariat d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer dans le projet de loi de finances pour 1984 s'élèvent à un peu plus de 1 219 millions de francs, marquant une progression de 1,4 p. 100.

La section commune, qui regroupe l'ensemble des crédits affectés aux moyens des services augmente de 15 p. 100. Trois actions concernent directement les territoires d'outre-mer. A l'action « services extérieurs dans les territoires d'outre-mer » relative aux dépenses d'administration générale, qui s'élèvent à près de 97 millions de francs, sont venues, en effet, s'ajouter deux actions nouvelles.

La première, « action sociale et culturelle dans les territoires d'outre-mer », a pour objet la création d'un service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie et reçoit à cette fin un crédit de 15 millions de francs.

La seconde, « action économique dans les territoires d'outre-mer », bénéficie d'une dotation de 20 millions de francs, qui correspond au transfert au sein de cette section des crédits

de fonctionnement des offices néo-calédoniens, précédemment inscrits à la section « territoires d'outre-mer », au titre du F.I.D.E.S., le fonds d'investissement pour le développement économique et social.

Les crédits de la section « territoires d'outre-mer » proprement dite s'élèvent à un peu plus de 317 millions de francs. C'est donc à près de 450 millions de francs que s'élève le total des crédits affectés aux territoires d'outre-mer et inscrits au budget du secrétariat d'Etat.

Par rapport au budget voté pour 1983, ce chiffre traduit une progression de 6,3 p. 100, soit précisément le taux de progression des charges à caractère définitif de l'Etat pour 1984. C'est dire que les crédits du secrétariat d'Etat consacrés aux territoires d'outre-mer s'inscrivent dans l'effort de rigueur budgétaire qui caractérise le projet de loi de finances pour 1984.

Cinq actions principales concernent les territoires d'outre-mer :

Les crédits de l'administration générale, c'est-à-dire ceux relatifs aux dépenses de l'administration centrale et des services extérieurs, progressent de 6,3 p. 100;

La participation de l'Etat aux budgets des collectivités locales des territoires d'outre-mer approche 155 millions de francs, en hausse de 6,5 p. 100;

Les crédits de l'action sociale et culturelle augmentent de 125 p. 100 en raison de la création d'un service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie, dont j'ai déjà parlé; à structures constantes, l'augmentation de la dotation de cette action s'élève à 6,2 p. 100;

L'action « recherche scientifique dans les territoires d'outre-mer » voit également ses crédits progresser de 11,4 p. 100;

Les crédits consacrés à l'action économique dans les territoires d'outre-mer connaissent, en revanche, une diminution sensible; en tenant compte du transfert à la section commune des 20 millions de francs de crédits de fonctionnement des offices de Nouvelle-Calédonie, cette action reçoit une dotation globale de plus de 127 millions de francs, alors que les crédits votés en 1983 étaient supérieurs à 142 millions de francs.

Avant de conclure cette brève analyse consacrée à la présentation des crédits budgétaires, il convient de souligner de nouveau que les crédits du secrétariat d'Etat ne traduisent qu'imparfaitement l'effort consacré par l'Etat aux territoires d'outre-mer.

En prenant en considération l'intervention des ministères techniques — dépenses civiles et dotation globale de fonctionnement — telle qu'elle est présentée dans l'état annexé récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer en 1984, le chiffre atteint est supérieur à 3 203 millions de francs, chiffre à comparer aux 450 millions de francs de crédits du secrétariat d'Etat consacrés aux territoires d'outre-mer.

Je présenterai maintenant, en quelques mots, la situation politique et institutionnelle des territoires d'outre-mer.

Je voudrais tout d'abord rappeler combien l'année 1983 aura été particulièrement difficile pour la Polynésie française en raison des dommages considérables causés à ce territoire par le déferlement de six cyclones qui se sont succédés en moins de six mois, entre décembre 1982 et avril 1983.

Sans revenir sur le bilan chiffré des dommages — plus de 1 milliard de francs — je tiens à saluer les conditions dans lesquelles le Gouvernement a su mettre en œuvre des mesures d'assistance d'extrême urgence en faveur des populations sinistrées.

A ces aides immédiates sont venues s'ajouter des allocations de secours, pour un montant de 63 millions de francs, une subvention supplémentaire versée par le F.I.D.E.S. de 3 millions de francs, destinée à favoriser la remise en état des infrastructures communales, ainsi que des prêts privilégiés accordés par la caisse centrale de coopération économique, pour un montant total de 195 millions de francs.

Ce tableau ne serait pas complet s'il ne mentionnait l'important mouvement de solidarité qui s'est manifesté, notamment de la part de la Communauté européenne et de la métropole, qu'il s'agisse des collectivités locales ou des particuliers.

En ce qui concerne les relations entre l'Etat et le territoire de la Polynésie française, l'année 1982 a été marquée essentiellement par la poursuite des négociations statutaires, qui ont abouti à l'élaboration d'un avant-projet de statut, soumis en septembre à l'avis de l'assemblée territoriale.

Si la première partie de cet avant-projet, relative aux institutions du territoire, a fait l'objet d'un avis favorable de l'assemblée territoriale, la seconde, qui a trait aux compétences dévolues au territoire, a reçu un avis défavorable, entraînant le rejet du texte dans sa totalité.

La commission des lois s'est, bien entendu, préoccupée des conditions dans lesquelles s'élaborait ce projet de statut, en dépêchant sur place, au début de l'année 1983, une mission d'information conduite par son président, M. Raymond Forni, et en procédant, à sa demande, à l'audition de M. Gaston Flosse, vice-président du conseil de gouvernement du territoire le 6 octobre dernier.

Ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de loi relatif au nouveau statut de la Polynésie française pourrait être soumis à l'examen du Parlement au cours de la présente session. Je ne souhaite donc pas anticiper sur les travaux législatifs à venir, sauf à souligner la valeur exemplaire que ceux-ci revêtiront lorsque le Parlement aura à connaître du projet de loi relatif au nouveau statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie connaît, depuis plusieurs années, une situation politique tendue, qui s'est notamment traduite par les événements tragiques que l'on sait au début du mois de janvier. Je tiens à souligner, monsieur le secrétaire d'Etat, combien l'Assemblée se félicite du retour au calme que connaît ce territoire, et qui est largement dû à votre action qui s'est notamment exercée dans le cadre des négociations statutaires.

Je me réjouis que la réunion de Nainville-les-Roches, qui s'est tenue du 6 au 12 juillet, ait permis de rassembler autour d'une même table, à votre initiative, les représentants des différentes formations politiques et coutumières du territoire. Ce souci de concertation doit se poursuivre. Dans l'élaboration du projet de statuts qui pourrait être soumis, ainsi que vous l'avez annoncé, à l'avis de l'assemblée territoriale avant la fin de l'année 1983, puis discuté au Parlement au cours de la session de printemps.

En ce qui concerne Wallis-et-Futuna, la situation de ce territoire demeure marquée à la fois par un déséquilibre économique et par une stabilité politique constante. La faiblesse des ressources propres du territoire ne permettant aucune action significative en matière de développement économique, c'est essentiellement dans la recherche d'une utilisation optimale de l'aide publique que doit s'orienter l'action de l'Etat.

Au moment de conclure cette intervention, je tiens à souligner combien les mois à venir seront déterminants pour le devenir des territoires d'outre-mer. Les deux projets portant réforme statutaire des territoires de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie seront l'occasion de définir de nouvelles relations entre ceux-ci et l'Etat, dans l'esprit qui a inspiré la mise en place de la décentralisation en métropole.

Redéfinition et renouvellement des solidarités tant entre la métropole et les collectivités des territoires d'outre-mer qu'au sein de celles-ci, ouverture sur l'extérieur et coopération qui expriment le souci des collectivités concernées de tirer pleinement profit des compétences dont la décentralisation les dotera, telles sont deux des principales orientations retenues pour l'outre-mer par la première loi de Plan.

C'est dans ce contexte que les réformes engagées jusqu'à maintenant dans les territoires d'outre-mer, particulièrement en Nouvelle-Calédonie, se sont inscrites. C'est également dans ce contexte que les réformes à venir, notamment sur le plan statutaire, devront trouver leur place.

C'est afin de vous permettre de poursuivre votre action, monsieur le secrétaire d'Etat, que la commission des lois a émis un avis favorable à l'adoption sans modification des crédits de 1984 des territoires d'outre-mer. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Garrouste, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le régime social.

M. Marcel Garrouste, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la nouvelle politique de développement esquissée par le IX^e Plan devrait se traduire, dans les départements d'outre-mer, par une orientation nouvelle en ce qui concerne la formation des jeunes et le développement économique, une meilleure insertion des migrants déjà implantés en métropole ainsi que l'amélioration et la généralisation de la protection sociale.

Dans les territoires d'outre-mer, les réformes sociales vont se poursuivre rapidement sous l'impulsion du Gouvernement et des élus territoriaux.

Dans les départements d'outre-mer, la croissance démographique a tendance à baisser. Mais la tension sur le marché de l'emploi restera forte jusque vers 1990. Actuellement, le taux de chômage va de 15 p. 100 à la Guadeloupe à 23 p. 100 à la Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon connaissant une situation privilégiée avec seulement 6 p. 100 de chômeurs. Dans l'ensemble, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est dix fois supérieur au nombre de places offertes. Les entreprises de production sont peu développées. La population active d'outre-mer est, pour les deux tiers environ, employée dans la tertiaire. Le secteur productif repose encore aujourd'hui essentiellement sur l'agriculture, qui emploie 20 p. 100 des actifs.

Pour créer des emplois, il faut renforcer l'appareil productif, et d'abord améliorer la formation des jeunes et réduire les écarts de revenus entre les catégories socioprofessionnelles.

C'est dans ce but qu'ont été appliquées dans les derniers mois les mesures destinées à assurer une qualification professionnelle aux jeunes de seize à dix-huit ans. Il ne semble pas, en revanche, que la lutte contre l'analphabétisme et l'échec scolaire, d'une part, l'effort dans le domaine de la formation professionnelle des adultes, d'autre part, soient suffisants.

L'écart entre les S.M.I.C. d'outre-mer et celui de la métropole est réduit très progressivement. Il faut, en effet, modérer l'accroissement des charges pour ne pas accroître la fragilité d'un secteur productif que l'on voudrait au contraire renforcer.

La conjoncture économique limite les possibilités d'emploi dans la métropole des jeunes originaires d'outre-mer. Il n'est pas souhaitable d'ailleurs que des jeunes gens quittent leur département d'outre-mer pour des motifs essentiellement économiques parce qu'ils croient n'y avoir aucun avenir. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement cherche à développer l'appareil productif dans les départements d'outre-mer de façon que la migration ne soit plus encouragée ni imposée par la nécessité.

Parallèlement, des mesures sont prises pour assurer une meilleure insertion et la promotion des migrants des départements d'outre-mer déjà installés en métropole. On compte environ 512 000 ressortissants des départements d'outre-mer établis en métropole, dont près de la moitié en région parisienne. Les quatre cinquièmes sont arrivés après 1963. Les mouvements de migration des jeunes travailleurs d'outre-mer vers la métropole se sont ralentis. On compte encore cependant de 10 000 à 12 000 arrivées par an, dont les deux tiers en provenance des Antilles.

L'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer — l'A.N.T. — qui, il y a un peu plus d'un an, a remplacé le Bumidom, agit dans les domaines suivants : la formation professionnelle dans ses propres centres, ceux de l'A.F.P.A. ou d'autres ; l'emploi, grâce à un service d'aide au placement, à Paris et en province, ainsi qu'à une prise en charge des frais de voyage dans les deux sens ; l'insertion sociale, sous diverses formes : interventions auprès de différents organismes, aides financières, aides au logement, aides au retour, prêts, etc. ; enfin, une action auprès des associations dans les domaines social, culturel et sportif.

Des assises nationales des originaires d'outre-mer se sont tenues à Paris le 16 juin dernier sous la présidence du Premier ministre. Elles ont pris pour base de discussion le rapport de l'inspecteur général Lucas, qui souligne que la formation initiale, scolaire et professionnelle, dans les départements d'outre-mer, doit être adaptée aux besoins du développement économique local, de manière à permettre à ceux qui le souhaitent de vivre et de travailler au pays. Mais il importe surtout, dit-il, de fournir une meilleure formation aux migrants déjà installés en métropole. Pour cela, il faut diversifier les formations, et surtout, offrir des formations plus qualifiantes.

Les conditions de logement des originaires des départements d'outre-mer sont en général peu satisfaisantes : concentrés dans des zones d'habitat déterminées, souvent les mêmes que celles des travailleurs immigrés étrangers, les originaires d'outre-mer sont parfois victimes, de la part d'organismes H.L.M., et plus encore du secteur privé, d'un rejet à fondement raciste. La relance du logement social dans certaines agglomérations, la réforme du mécanisme d'attribution, la lutte contre le racisme et pour la promotion des différentes cultures constituent les meilleures solutions à ce problème du logement.

Les migrants d'outre-mer souhaitent maintenir des liens avec leur département d'origine. Ce souci est à l'origine de la création de nombreuses associations à but social, culturel et sportif. Ils doivent voir leurs initiatives soutenues.

Un comité interministériel chargé de favoriser l'insertion en métropole des personnes originaires des départements et des territoires d'outre-mer, annoncé par le Premier ministre à l'occasion des assises, a été créé par un décret en date du 1^{er} septembre dernier. Certains mesures préconisées par le rapport Lucas sont immédiatement mises en œuvre.

Pour l'éducation, un groupe de travail permanent est chargé de proposer les meilleurs moyens de lutter contre les échecs scolaires dans les départements d'outre-mer et d'améliorer le niveau de la formation initiale.

Quant à la formation professionnelle, l'A.N.T. et l'A.F.P.A. mettent au point une convention destinée à améliorer les conditions d'admission des migrants. En matière d'emploi, une convention vient d'être conclue entre l'A.N.T. et l'A.N.P.E. pour faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs d'outre-mer dans l'hexagone en leur offrant en même temps une information sur les postes disponibles dans leur département d'origine.

Pour ce qui est du logement, enfin, l'A.N.T. intervient auprès des organismes logeurs.

Par ailleurs, l'aide à la création culturelle, à la formation et à l'accueil sera développée.

Le IX^e Plan recommande une réorientation des transferts publics qui soit plus favorable aux bas revenus, notamment par l'amélioration et la généralisation de la sécurité sociale.

Trois améliorations sont en cours de réalisation.

Deux concernent le régime des exploitants agricoles.

D'une part, un projet de loi étendant aux départements d'outre-mer l'assurance contre les accidents du travail et de la vie privée, et les maladies professionnelles, est examiné actuellement par le Sénat.

D'autre part, un projet de décret a été établi pour combler les lacunes de la réglementation concernant le seuil d'affiliation des agriculteurs au régime de protection sociale.

La troisième amélioration concerne le régime de prévoyance de Saint-Pierre-et-Miquelon. Un mécanisme d'automatisme a été mis en place, tendant à indexer les taux de prestations sur ceux des prestations servies en métropole. Il s'applique depuis avril 1981 aux prestations familiales et, depuis décembre 1982, à l'allocation aux vieux travailleurs salariés.

De plus, une étude est en cours pour réformer l'ensemble du régime d'assurance vieillesse et améliorer la protection sociale des Saint-Pierrais, notamment en matière de prestations familiales, d'assurance maladie-maternité et d'accidents.

Il reste cependant certaines lacunes à combler pour atteindre la parité complète avec la métropole : la généralisation du droit aux prestations familiales dans les départements d'outre-mer ; l'indemnisation du chômage partiel ; les prêts aux jeunes ménages ; l'aide personnalisée au logement, qui, dans les départements d'outre-mer, n'est pas applicable aux logements neufs ; l'allocation spéciale vieillesse aux personnes âgées ; enfin, l'allocation compensatrice aux adultes handicapés, pour laquelle le décret d'application de la loi d'orientation de 1975 n'est pas encore intervenu.

Le rapport évoque trois questions relatives aux territoires d'outre-mer : la réforme du code du travail, l'amélioration des régimes de protection sociale et la coordination entre les régimes de sécurité sociale des territoires d'outre-mer et de la métropole.

Par une ordonnance en date du 23 décembre 1982, la plupart des dispositions législatives du code du travail métropolitain ont été étendues aux territoires de Nouvelle-Calédonie à compter du 1^{er} janvier 1983. Un seul décret d'application a paru. Deux autres vont être soumis pour avis aux ministères concernés. Ils sont attendus avec une légitime impatience par les travailleurs du territoire. Le Gouvernement doit se hâter de publier tous les textes d'application des droits nouveaux s'il ne veut pas voir la situation sociale se dégrader rapidement.

En ce qui concerne la Polynésie française, le secrétaire d'Etat aux départements et aux territoires d'outre-mer s'est engagé à déposer incessamment un projet de code du travail sur le bureau de l'assemblée territoriale. Des manifestations récentes ont montré l'urgence du vote d'un nouveau texte.

Les régimes de protection sociale vont s'améliorer. En Nouvelle-Calédonie, un projet de délibération territoriale a été élaboré, pour instituer un système généralisé de protection sociale. Cependant, les régimes de prestations familiales et d'assurance vieillesse sont momentanément exclus de ce projet dans la perspective d'une réforme totale de leurs dispositions fondamentales.

En Polynésie française, l'assemblée territoriale a adopté, l'année dernière, une délibération créant un établissement public territorial dénommé « office territorial de l'action sociale et de la solidarité ». Celui-ci aura pour mission de gérer certains régimes sociaux et d'assister les instances régionales pour l'étude de toutes les questions relatives à l'aide sociale.

Dans le rapport que j'ai rédigé au nom de la commission des affaires culturelles sont enfin énumérées plusieurs mesures qui ont été prises ou qui sont encore à l'étude pour améliorer la coordination entre les régimes de sécurité sociale des territoires d'outre-mer et les régimes métropolitains.

La commission a adopté trois observations. Elle demande : en premier lieu, que la généralisation du droit aux prestations familiales soit réalisée dans les départements d'outre-mer dès le 1^{er} janvier 1985 ; en deuxième lieu, que l'allocation compensatrice aux adultes handicapés soit étendue à ces départements ; en troisième lieu, que, dès que possible, les décrets d'application relatifs aux droits nouveaux des travailleurs soient publiés en Nouvelle-Calédonie et que la réforme du code du travail interviene en Polynésie française.

Sous réserve de ces observations, la commission des affaires culturelles a émis un avis favorable au projet de budget sur le régime social des départements et des territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sablé, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Victor Sablé, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits des départements et territoires d'outre-mer.

Malgré un tel avis, je ne peux que constater le caractère extrêmement décevant du budget du secrétariat d'Etat, dont les dépenses ordinaires et les crédits de paiement n'augmentent que de 1,4 p. 100, alors que ses autorisations de programme ne progressent que de 0,3 p. 100.

Les crédits de paiement du F.I.D.O.M. diminuent de 7,4 p. 100, même si ses autorisations de programme s'accroissent de 9,3 p. 100. Les crédits de la section générale du F.I.D.E.S. baissent de 25,4 p. 100 en crédits de paiement et de 14 p. 100 en autorisations de programme.

En outre, on a observé en 1983 une nette décroissance en valeur des investissements des ministères techniques dans les départements et territoires d'outre-mer, ce qui est très préoccupant pour l'avenir.

Cette évolution est d'autant plus grave que les crédits du secrétariat d'Etat ne représentent qu'une fraction de l'action de l'Etat dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Aussi ne peut-on que juger avec sévérité ce budget face à la persistance de taux élevés d'inflation, face aux nécessités économiques reconnues de rattrapage et surtout face aux besoins croissants de ces départements et territoires.

Plusieurs remarques doivent être faites, par ailleurs, sur l'action des communautés européennes dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Les communautés y interviennent, en effet, de multiples manières, par l'intermédiaire du F.E.O.G.A., du Feder — fonds européen de développement régional — du fonds social européen et de divers organismes communs de marché. Elles jouent un rôle non négligeable en matière de pêche et sont au centre des relations entre les départements d'outre-mer et les pays A.C.F. Dans les territoires d'outre-mer pour lesquels les principales dispositions de la convention de Lomé sont adaptées, elles interviennent grâce au fonds européen de développement et à la banque européenne d'investissements.

Ce rôle est très positif, mais l'utilisation par la France des fonds communautaires appelle deux critiques.

Tout d'abord, la transparence budgétaire des interventions communautaires dans notre pays n'est pas assurée. Je n'ai du reste pas cessé de protester contre le fait que le Gouvernement

considère que les crédits du Feder, par exemple, viennent en remboursement d'une fraction de dépenses déjà engagées, au lieu de les abonder, ce qui correspond à un détournement des fonds européens de leur objectif principal. Il est inadmissible que les prévisions des crédits de l'Etat soient amputées d'un montant égal à celui des fonds européens escomptés.

Par ailleurs, il est regrettable que les dépenses relatives au service militaire adapté et à la formation professionnelle, tâches indispensables et incombant à l'Etat, soient imputées sur les crédits du fonds spécial européen.

Une question mérite enfin d'être posée : est-il normal que la banque européenne d'investissement accorde des prêts à des taux plus avantageux aux Etats A.C.P. qu'aux départements d'outre-mer ?

Je souhaiterais maintenant aborder les perspectives de développement des départements et des territoires d'outre-mer en évoquant très rapidement la situation du marché du travail, l'agriculture, l'élevage, la maîtrise de l'énergie, l'utilisation des ressources de la mer, le tourisme et la recherche.

Dans les départements d'outre-mer, le S.M.I.C. est inférieur à celui de la métropole, de 17 p. 100 en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, et de 23 p. 100 à la Réunion. Dans les territoires d'outre-mer, le S.M.I.C. est toujours en vigueur.

Le rôle de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, l'A.N.T., mérite d'être mentionné. Elle a, en effet, reçu comme priorité d'améliorer l'insertion sociale, professionnelle et culturelle en métropole des originaires d'outre-mer qui y résident, ce qui est bien utile à nos compatriotes de ces départements lointains, ou de leur faciliter le retour au pays natal.

L'agriculture des départements et des territoires d'outre-mer connaît une grande mutation.

Le sucre et le rhum y rencontrent de sévères difficultés.

Le problème du sucre est lié directement à l'évolution des conditions de production de la canne, particulièrement aux Antilles, où la situation des usines est défavorable.

De plus, il ne faut pas oublier le sentiment de répulsion qu'inspire aux travailleurs ruraux d'aujourd'hui la récolte des cannes, systématiquement liée, même à l'école, au souvenir de l'esclavage dans les manifestations folkloriques ou les cérémonies historiques. La récolte se fait en grande partie grâce aux travailleurs immigrés venus des îles voisines, qui connaissent un chômage plus accablant encore que nos départements d'outre-mer.

En revanche, la vocation sucrière de la Réunion se confirme chaque jour et bientôt, nous l'espérons tous, la Réunion pourra honorer son quota à la Communauté économique européenne.

La production de rhum des départements d'outre-mer a notablement baissé depuis 1980. Cette évolution inquiétante doit être contrearrée, d'autant que, à partir du 31 décembre 1985, le rhum ne sera plus protégé en métropole comme avant. Il convient d'aboutir très rapidement à une définition du rhum permettant de promouvoir ce produit de qualité.

Cette définition est d'autant plus importante que l'évolution des goûts du public devrait entraîner, au cours des prochaines années, un attrait nouveau pour les produits de haut de gamme, parmi lesquels il faut citer le rhum vieux. Cette évolution ne peut cependant se produire que si les conditions de commercialisation du rhum agricole ne le défavorisent pas trop par rapport au rhum industriel ou de synthèse que les sociétés pétrolières — je dis bien pétrolières — s'apprennent à fabriquer en quantité industrielle.

Il importe qu'il soit admis une fois pour toutes au niveau communautaire que l'appellation « rhum » doit être réservée à l'alcool obtenu par la distillation directe des jus et sirops de canne ou à partir de la mélasse résiduelle du sucre fabriqué sur place — et j'insiste beaucoup sur ce point.

L'économie bananière poursuit son redressement, mais il faut porter une attention particulière à l'endettement des planteurs de bananiers, qui risque d'entraîner un cercle vicieux de baisse des rendements, génératrice d'une baisse des revenus, entraînant elle-même un moindre dynamisme des exploitants.

C'est ainsi, par exemple que, tout récemment, à la suite d'un arbitrage de M. le Premier ministre, le prix de la prochaine campagne 1984 a été fixé à un niveau trop bas — 4,26 francs — qui ne permet pas aux planteurs de relancer leur production et encore moins de résorber ce fameux endettement qui, évidemment, s'accroît après deux cyclones successifs.

La diversification des cultures se produit lentement. Elle concerne essentiellement six produits : l'ananas, les huiles essentielles, le tabac, les avocats, les aubergines et les citrons verts.

La réforme foncière, qui concerne essentiellement la Guadeloupe, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie, doit être réalisée de manière à éviter les phénomènes de squatterisation qui, malheureusement, commencent à faire leur apparition.

Est-il exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que la S.A.F.E.R. de la Guadeloupe soit en état de cessation de paiement, comme le prétend la presse ?

La politique de la forêt doit être poursuivie, notamment en Guyane, en accordant une importance toute particulière au reboisement et à la revalorisation de la production du bois.

Le développement nécessaire de l'élevage passera d'abord par le règlement du problème des prélèvements agricoles sur le maïs importé des pays tiers. J'y reviendrai tout à l'heure dans mon intervention à titre personnel.

La maîtrise de l'énergie, élément essentiel du développement économique des départements d'outre-mer, suscite un intérêt grandissant, grâce aux travaux de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie et du bureau des recherches géologiques et minières.

La politique d'industrialisation est plus difficile à mettre en œuvre. Liée à la création d'un tissu industriel, et donc au développement de l'artisanat, elle nécessite l'encouragement à la création de petites et moyennes entreprises et des crédits d'aide aux investissements.

L'utilisation rationnelle des ressources de la mer repose sur le développement de la pêche et de l'aquaculture, de même que sur la mise en œuvre des zones économiques. La pêche doit être développée, car la production des départements et des territoires d'outre-mer est insuffisante pour couvrir les besoins locaux. L'aquaculture, financée en grande partie par les fonds européens, en est maintenant au stade du passage de la recherche-développement à celui de la production industrielle. La création de zones économiques a un intérêt essentiel pour la maîtrise des ressources minérales ou énergétiques, dont il faut poursuivre l'inventaire.

La situation du tourisme devient de plus en plus critique, car ce secteur est très influencé par l'évolution de la conjoncture économique mondiale. Malheureusement, les conflits sociaux nous ont empêchés, aux Antilles, de profiter du « coup de fouet » de la dévaluation du franc. En 1981, les résultats du tourisme ont été mauvais, mais cette situation a pu être redressée en 1982 grâce à une vigoureuse campagne de promotion. La situation de la petite hôtellerie suscite cependant des inquiétudes.

L'essor du tourisme est lié à la desserte aérienne et maritime des départements et des territoires d'outre-mer, qui est loin d'être optimale. Il n'est pas normal que soient maintenus des tarifs aériens élevés par rapport aux tarifs pratiqués par les transporteurs à la demande sur des distances comparables vers d'autres pays. Or il faut tenir compte de la masse des besoins potentiels qui pourraient être satisfaits par une autre politique.

La recherche, enfin, est un atout pour l'avenir des départements et des territoires d'outre-mer. L'action des grands organismes tels que l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer, le groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale, l'institut national de la recherche agronomique, le centre national pour l'exploitation des océans est à encourager.

A l'issue de cet examen, au peu r pide, panoramique, il apparaît que de nombreux problèmes subsistent. Malheureusement, le budget du secrétariat d'Etat ne permet pas de les résoudre. Chacun le comprend bien. Il faudrait, en cette période de crise économique, que l'Etat fasse, au contraire, un effort beaucoup plus soutenu en faveur des départements et des territoires d'outre-mer, afin de leur permettre de se rapprocher davantage des niveaux de développement économique des régions métropolitaines. C'est avant tout une question de solidarité nationale.

En conclusion, bien que je sois rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, je ne puis, étant député d'outre-mer, m'associer, ni moralement ni politiquement, à l'avis favorable que celle-ci a émis. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. Dans la discussion la parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Mes chers collègues, au cours de la discussion des budgets précédents, je me suis toujours imposé de ne parler que des problèmes communs et de la politique générale des départements d'outre-mer. Je suis cette année contraint de faire exception à cette règle et je ne parlerai que du département dont je suis l'élu depuis vingt ans : la Réunion.

Ce n'est pas seulement, monsieur le président, pour respecter au moins autant que les orateurs précédents mon temps de parole, c'est pour une raison précise et impérative.

Sous l'influence d'un parti qui s'affirme comme le représentant le plus qualifié de la majorité présidentielle, qui fait, par la peur, plier sous son commandement totalitaire l'ensemble de l'administration (*rites sur les bancs des communistes*), qui est écouté du Gouvernement pour des raisons qui n'ont rien à voir avec le bien public, la politique suivie conduit directement à des explosions sociales. Ces explosions sociales ont un objectif très précis : décourager la mère patrie et l'amener d'elle-même à relâcher des liens que l'immense majorité de la population veut, au contraire, resserrer.

Comment préparer ces explosions sociales ? En augmentant le nombre des chômeurs, et notamment des jeunes chômeurs, et en augmentant le nombre des bidonvilles. De jeunes oisifs dans les bidonvilles, tel est l'objet de la politique menée. Elle est complétée par la substitution de l'enseignement du créole à l'enseignement du français afin de bien marquer la coupure. Je regrette, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'un homme de votre qualité se laisse aller à accepter cette politique et à la faire endosser au Gouvernement de la France pour les beaux yeux d'un parti révolutionnaire dont les dirigeants ne crient jamais : « Vive la République ! » ni « Vive la France ! »

Augmenter le nombre des chômeurs est le résultat d'une action simple et néfaste. On supprime, en fait, la gratuité du voyage pour les jeunes qui veulent venir en métropole, soit pour y suivre des cours de formation, soit simplement pour y prendre du travail. Sans aucune enquête digne de ce nom — j'insiste sur ce point — et conformément aux instructions du parti que j'ai dit, mais en vous donnant bonne conscience, car ne plus comptabiliser les chômeurs des départements d'outre-mer dans la statistique nationale du chômage diminue les chiffres de M. Ralite, le Gouvernement a arrêté un mouvement qui a permis, depuis vingt ans, non seulement à la Réunion de vivre, non seulement à des milliers de Réunionnais de connaître une promotion, mais encore — ce que ne lui pardonne pas le parti que j'ai dit — de multiplier les liens étroits qui unissent la Réunion à la métropole.

Voyons d'abord les chiffres, puis le mécanisme et enfin les conséquences.

Les chiffres sont clairs et je me borne à la comparaison des dernières années. Voici le nombre de Réunionnais et de Réunionnaises venus en métropole : en 1979 : 4 417 ; en 1980 : 4 678 ; en 1981 : 4 826 ; en 1982 : 1 876 — avant tout des regroupements familiaux ; en 1983 : quelques dizaines, dans la mesure où l'on peut deviner des statistiques qui deviennent un secret d'Etat !

Le mécanisme est d'une parfaite hypocrisie.

Une organisation nouvelle, l'A. N. T. — l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer — a pris la place du bureau pour le développement des migrations d'outre-mer, le Bumidom. Elle a toujours mission de faire venir — les textes ne sont pas abrogés — à titre gratuit les Réunionnais ou les Réunionnaises qui veulent se rendre en métropole. Mais à une condition : passer par l'agence nationale pour l'emploi. Quoi de plus naturel ? Mais des instructions sont données à l'agence nationale pour l'emploi : aucun contrat n'est accordé. Et ne dites pas le contraire ; j'ai la preuve écrite de cette hypocrisie.

Quant aux centres de formation professionnelle, une condition est nécessaire pour y entrer : avoir déjà travaillé. Cette condition est irréalisable pour les jeunes Réunionnais. C'est donc une autre hypocrisie.

Quand on ajoute à ces deux éléments du mécanisme la diminution du nombre de jeunes Réunionnais qui accomplissent leur service en métropole et les obstacles mis désormais à toute démobilisation en métropole, les conséquences sont claires : la montée du chômage à la Réunion.

Les jeunes générations réunionnaises sont celles de la forte natalité constatée il y a une vingtaine d'années. Ce sont environ 14 000 garçons et jeunes filles qui arrivent à l'âge de dix-huit ans chaque année, ce qui fait *grosso modo* 8 000 à 9 000 jeu-

demandeurs d'emploi par an. Mais vous n'en avez cure, au Gouvernement. Vous ne les comptez plus dans les statistiques nationales de chômage et vous vous refusez à voir l'armée des déçus, voire des désespérés, à qui vous fermez les portes de la métropole.

Ai-je besoin de rappeler que, sur un territoire lointain, exigü, très peuplé, l'avenir matériel, la promotion sociale de la jeunesse passent par l'ouverture de la métropole, qu'en vingt ans des dizaines de milliers de Réunionnais sont venus s'installer et, pour la plupart, demeurer en métropole ? Certes, après quelques années, certains désirent rentrer dans leur île, ce qui est tout à fait justifié, autant que pour les méridionaux qui travaillent dans l'Est ou le Nord de la France et qui souhaitent revenir dans leur département d'origine. Mais c'est une minorité.

En tout cas, je ne toute valeur à deux prétendues enquêtes auprès d'associations, le plus souvent créées pour les besoins de la cause. Moi qui suis responsable depuis vingt-cinq ans de ce mouvement vers la métropole, qui connaît le plus grand nombre de Réunionnais, je n'ai jamais été interrogé ni consulté par quiconque !

Moi qui ai multiplié les enseignements professionnels, je constate que vous ne savez pas qu'il est inutile de continuer dans cette voie de l'apprentissage et de l'enseignement technique si la facilité pour venir en métropole n'est pas maintenue et même accentuée. Car cette île lointaine ne peut donner les emplois correspondant à ces jeunes désormais bien formés, qu'il s'agisse des jeunes issus du centre universitaire ou des jeunes issus des centres de formation professionnelle.

« Travailler au pays » n'est qu'un prétexte, car il est impossible — et il sera encore impossible pendant plusieurs années — de trouver du travail pour tous.

J'ai été l'initiateur, en 1959, des facilités financières et fiscales destinées à encourager les investisseurs. J'ai été celui qui a encouragé les premières et les plus importantes réalisations industrielles à la Réunion. J'ai été, en son temps, celui qui a imposé les achats d'équipements et de produits fabriqués à la Réunion. Mais il n'est pas question, et vous devez le savoir, de créer chaque année des milliers d'emplois. D'autant que la modernisation nécessaire de l'agriculture diminue les emplois agricoles et qu'il y a des limites, dans une île qui se veut moderne, au développement des services et des commerces. D'autant que, sous l'impulsion du parti que j'ai dit, il est maintenant proposé de diminuer les avantages fiscaux des entreprises et des entrepreneurs.

Ce que l'on veut, ce sont de nombreux jeunes chômeurs et des chômeurs non logés.

Maintenir des jeunes ne suppose pas seulement du travail, mais aussi un accroissement du nombre de logements. Or ce n'est pas à ce à quoi nous assistons. Les crédits affectés à la construction de logements sociaux connaissent une stabilité qui est en fait une baisse : en 1980, 240 millions de francs ; en 1981, 188 ; en 1982, 211 ; en 1983, 232, soit après quatre ans de hausse des prix, un chiffre analogue, c'est-à-dire une baisse. Et tout cela avec une prévision à la baisse pour les années prochaines dans la mesure où, pour éviter une chute trop forte, vous avez fait appel aux réserves de l'institut d'émission pour compléter les crédits insuffisants du budget, appel qui n'est pas renouvelable. Peu importe, du reste, puisqu'un blocage de crédits a diminué en fait, l'an passé, les possibilités de mises en chantier.

En bref, là où le nombre de mises en chantier aurait dû doubler, compte tenu de l'augmentation du nombre des jeunes auxquels on interdit de venir en métropole, nous sommes loin du compte, et la conséquence est déjà prévisible : la renaissance et le développement des bidonvilles.

Grâce à la loi de 1965, près de 6 000 familles habitant dans des bidonvilles avaient été relogées et quasiment tous les bidonvilles de Saint-Denis avaient été rasés. Ils réapparaissent. De jeunes chômeurs en bidonvilles, voilà l'explosion sociale bien préparée ! C'est exactement ce que veulent certains.

Je parle d'explosion sociale, et je ne suis pas le seul. Il y a moins de quatre jours, le parti que j'ai dit, par la voix de son animateur, a tenu un langage analogue : « Attention aux explosions sociales ! » Ce n'est pas que l'incendiaire se veuille pompier, il se veut sonneur de tocsin, et s'il affirme que l'explosion sociale est pour demain, c'est qu'il le sait mieux que quiconque ; c'est lui qui la prépare, notamment en orientant la politique du Gouvernement, pour l'an prochain ou dans deux ans. Et il vous en laissera, monsieur le secrétaire d'Etat, sa responsabilité.

A cette néfaste politique sociale, n'ajoutez pas une néfaste politique culturelle.

Une conception idéologique et politique voudrait que l'enseignement fût désormais donné en créole, le français n'étant plus que la première langue étrangère. Cette conception a reçu un accueil enthousiaste de la part d'un quarteron de théoriciens métropolitains. Mais elle a été refusée par plus de 90 p. 100 des parents d'élèves et par l'ensemble de la population.

Depuis que la Réunion est française, c'est-à-dire en fait depuis qu'elle est peuplée, l'enseignement se fait en français. Le créole, le charmant créole est la langue chérie des affections, des amitiés et des contes populaires. Elle n'est pas la langue ni de l'enseignement ni de la promotion !

Remonter trois siècles d'histoire, refuser la réalité qui fait du français la langue normale, et surtout la langue de promotion des individus, vouloir le retard, vouloir un ghetto, voilà une politique que refusent les Réunionnais.

C'est pour satisfaire ce quarteron de théoriciens riches en arrière-pensées que vous vous engagez, sans consultation je le répète, sur une voie dangereuse. Prenez garde, en ce domaine, aux ukases venus de Paris et qui, sous le prétexte, toujours hypocrite, de laisser à la Réunion un caractère qu'elle n'a jamais perdu et qu'elle ne perdra jamais, veulent altérer un enseignement qui a fait la gloire de ses élites et qui est l'objet d'un appel venant de la profondeur de l'âme populaire, simplement pour rendre plus difficiles les liens avec la mère patrie et plus difficile la promotion intellectuelle et sociale des jeunes. C'est là une violation inadmissible des droits de l'homme.

En tous ces domaines — venue en métropole, logement, enseignement en créole — les mesures prises l'ont été dans les conditions déplorables, sur l'injonction, je le répète, d'un parti qui ne mérite pas une telle prise en considération et dans l'oubli, voire parfois le mépris des exigences comme des aspirations des Réunionnais.

Vous avez proféré une parole dangereuse, monsieur le secrétaire d'Etat, en disant que la Réunion ne doit plus se dire la France de l'océan Indien ! Or tout le problème est là. L'intérêt de la France et les aspirations de la majeure partie des Réunionnais, c'est justement que la Réunion demeure la France de l'océan Indien.

Telle est la raison essentielle de mon vote négatif en attendant un redressement qui passera par la libération de l'administration et par l'annulation d'orientations sociales et intellectuelles déplorables. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Bertile.

-M. Wilfrid Bertile. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà un budget qui n'est pas bien gros et qui n'augmente guère. Cependant, pour mesurer l'effort de l'Etat outre-mer, il convient d'ajouter à ces crédits, les interventions d'autres ministères.

Contrairement à ce que dit l'opposition, les crédits publics, moteur de l'économie des départements d'outre-mer, augmentent, chaque année, dans des proportions supérieures à la hausse des prix. Sans voir cette augmentation globale vos adversaires prennent prétexte des ajustements qui se produisent, ici ou là pour accuser l'Etat de se désengager financièrement des départements d'outre-mer et de préparer je ne sais quel largage.

Cet exemple est révélateur de l'état d'esprit et des méthodes de l'opposition. Ce sont les mêmes outrances que dans l'hexagone, mais plus accentuées, « tropicalisées », en quelque sorte. L'opposition se sert de situations difficiles qu'elle a elle-même créées avant qu'elle ne soit chassée du pouvoir. Elle allie le mécontentement, elle presse les impatiences, elle exacerbe les égoïsmes des intérêts catégoriels.

Tout cela débouche parfois sur des actions violentes, mettant en danger les personnes et les biens. On constate dans l'hexagone une montée de l'extrême droite. Mais dans les départements d'outre-mer, la droite coloniale a depuis longtemps secrété ses intras.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Wilfrid Bertile. Le temps dont je dispose ne me permet pas de longs développements. Je m'en tiendrai donc à trois problèmes.

Le premier concerne la couverture sociale des commerçants et artisans de la Réunion. Notre département a connu ses premières bombes. Rendons hommage aux forces de police et

de gendarmerie : les auteurs ont vite été découverts. Il s'agit de responsables d'associations appelant au non-paiement des cotisations, estimées trop lourdes.

Le financement de la caisse mutuelle régionale de la Réunion est perturbé depuis deux ans. Il importe donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de trouver une solution en vue de faire appliquer les textes tout en tenant compte des situations humaines.

Deuxième problème, la sécheresse. Présentant un déficit en précipitations depuis un an, l'ouest et le sud de la Réunion ont été classés « zones sinistrées ». Les cultures vivrières, les plantes à parfum, l'élevage ont beaucoup souffert. Mais les plus lourds dégâts concernent la canne à sucre. La perte de production porte sur 400 000 à 500 000 tonnes de canne à sucre, soit plus de 20 p. 100 de la production et l'équivalent d'un manque à gagner de 50 millions de francs pour les agriculteurs. Les prêts spéciaux du crédit agricole sont trop longs à mettre en place. Il faut donc alléger les procédures.

Sur le plan local, on fait appel à la solidarité de la population pour aider les planteurs en difficulté. Les collectivités locales interviennent. Jusqu'à présent, l'Etat ne s'est engagé qu'à hauteur de 1,5 million de francs pour aider les planteurs à payer leurs cotisations à l'Amexa. Il doit aller plus loin dans son effort. Par manque d'eau, la population a souffert dans sa vie domestique. Les agriculteurs risquent d'abandonner leur outil de travail si on ne les aide pas.

Le troisième problème est plus général. Il s'agit du chômage. Les recensements généraux de population de 1962 indiquent le nombre de chômeurs dans les départements d'outre-mer. A la Réunion et aux Antilles, plus de 30 p. 100 de la population active est au chômage, soit trois fois le taux de la métropole. Ces chômeurs sont délaissés. A la Réunion, seuls 10 000 d'entre eux, sur 52 000, sont indemnisés. Les autres ont de temps en temps quelques journées de travail sur les chantiers de développement. Or les crédits de ces chantiers stagnent depuis deux ans autour de 22 millions de francs, pour ce qui concerne la Réunion. Avec l'augmentation nécessaire du S.M.I.C., le coût unitaire d'une journée de travail augmente, tandis que diminue le nombre de journées offertes par des crédits stagnants.

La conjoncture va dans le sens d'une aggravation de la situation de l'emploi. Dans le monde agricole, la sécheresse a fait perdre 200 000 journées de travail. Dans le bâtiment et les travaux publics, les entrepreneurs s'inquiètent. Ils ne savent pas, contrairement à ce qui s'est passé les années précédentes, quels travaux ils auront à faire dans quelque temps. Ce sont 1 500 emplois qui vont être supprimés dans ce secteur et 7 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi.

Il importe de faire face à cette situation par la relance vigoureuse de la politique de l'habitat — et, à cet égard, monsieur le secrétaire d'Etat, nous vous remettons sous peu les conclusions de la mission que nous a confiée M. le Premier ministre — et par la participation des départements d'outre-mer au fonds spécial de grands travaux, non pas de façon marginale, comme pour le premier fonds, mais en fonction de leurs besoins et de leur poids démographique dans l'ensemble de la nation.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les départements d'outre-mer traversent une période de turbulences. La lutte que mène le Gouvernement contre la misère, les inégalités, les injustices se heurte à ceux qui, dans les départements d'outre-mer, profitent du sous-développement. Nous allons, bientôt, examiner la loi sur les compétences des régions d'outre-mer. Les habitants des départements d'outre-mer prendront alors en main le développement de leur espace géographique, le développement de leur petite patrie. La décentralisation redéploiera les moyens entre l'Etat et les collectivités locales. Dans cette perspective, votre projet de budget apparaît comme un budget d'attente, de transition. Il ne doit pas le rester trop longtemps.

Les départements d'outre-mer, comme la France entière, traversent, je l'ai dit, une période difficile. Vous menez, monsieur le secrétaire d'Etat, une politique qui prépare l'avenir. Pour ces raisons, les socialistes ne vous marchandent pas leur soutien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Sablé.

M. Victor Sablé. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet en discussion doit plonger dans la morosité les plus sévères censeurs des budgets précédents qui pensent avec nostalgie au réquisitoire qu'ils auraient prononcé s'ils avaient encore la chance d'être aujourd'hui dans l'opposition.

M. Pierre Mauger. Très bien !

M. Victor Sablé. Il est vrai que les plus grandes notoriétés de la majorité d'aujourd'hui ne se privent pas de formuler leurs réserves et leurs blâmes, depuis que les illusions lyriques du programme commun se sont envolées.

Ce budget se caractérise par l'absence d'innovation et une baisse généralisée des crédits. Il souligne la contradiction entre le respect proclamé du statut départemental et la confiance exclusive accordée à ceux qui le combattent.

A vrai dire, les critiques n'ont jamais manqué aux budgets de la Rue-Oudinot. Curieusement, celui-ci ne prévoit d'augmentation que pour les rémunérations publiques, qui sont elles-mêmes menacées de la suppression de la prime de 40 p. 100 de vie chère. Non seulement la réduction des dotations budgétaires y est plus importante que ne le laissaient prévoir les trois dévaluations successives, mais encore ces dotations sont appelées à subir, après leur adoption par le Parlement, des mesures d'annulation, comme ce fut le cas l'an dernier, par simple arrêté ministériel.

Ces amputations inadmissibles ont porté, en pleine réforme de décentralisation, sur la section départementale responsable justement du financement des investissements spécifiques du rattrapage économique. On réduit les crédits, mais on augmente les parties prenantes. C'est le département qui est contraint de transférer des ressources à la région, alors que ce devrait être l'Etat, comme le veut la loi fondamentale.

Et ce sont les chapitres les plus durement critiqués par l'opposition d'hier — la migration et le service militaire adapté, « survivances d'un colonialisme dépassé » — qui bénéficient aujourd'hui de la plus grande sollicitude de la majorité ! On en arrive même à détourner à leur profit les fonds européens qui sont destinés à compenser sur place les déséquilibres sociaux dus au sous-emploi dans les régions à prépondérance agricole. Ces fonds-là, au moins, devraient être en partie gérés, depuis la réforme régionale, par les collectivités locales, en vue de renforcer la formation professionnelle et la lutte contre le chômage.

Tandis que des dépenses élevées sont effectuées au titre de la migration pour rétablir l'équilibre démographique de nos îles surpeuplées, nos portes restent ouvertes aux travailleurs immigrés des peuples soi-disant frères de la Caraïbe, où se mêlent les trafiquants de toutes sortes, les adeptes des sectes les plus variées, les derniers amateurs de la flibuste et, bien entendu, des terroristes camouflés.

Cela explique en partie les provocations des partis de la sécession, dont la Guadeloupe a été le théâtre il y a à peine quarante-huit heures, et qui n'auraient pas pu se produire sans des complications extérieures. Mais à quoi peut servir le renforcement des forces de police si les auteurs connus des crimes et des attentats précédents continuent à vivre en toute tranquillité ?

A côté de l'accroissement de la criminalité, un autre phénomène nous inquiète : la dégradation du système éducatif.

L'université Antilles-Guyane est éloignée géographiquement des grands centres traditionnels de rayonnement culturel et de la recherche scientifique, éclatée sur trois départements sous-développés de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud. On ne peut donc faire grief à ce jeune établissement de ne pas pouvoir fonctionner de la même manière que les universités séculaires de l'hexagone. J'y voyais pour ma part un point de rencontre entre la latinité et la négritude dans l'hémisphère américain.

De plus, si les pesanteurs sociologiques sont telles en métropole que l'on a eu raison de se plaindre du faible pourcentage d'enfants des classes sociales défavorisées fréquentant l'université, il n'en va pas de même aux Antilles, où les familles les plus déshéritées se saignent aux quatre veines pour y accéder. Le film *Rue Cases-Nègres*, qui a été récemment récompensé au festival de cinéma de Venise, illustre bien cette volonté d'ascension sociale.

Le Gouvernement doit nous dire aujourd'hui ce qu'il compte faire pour donner crédit et prestige à cette université car il ne faudrait pas qu'il s'imagine que l'autorisation de donner des cours de créole suffira à combler la soif de savoir de notre jeunesse intellectuelle. Il serait vraiment lamentable que le créole, « beau comme l'oxygène à l'état naissant », selon le mot d'un poète, soit ravalé par quelques sorbonniçoles au rang de support de propagande d'un nationalisme ethnique.

L'arrêt Hansen, rendu par la Cour de justice de Luxembourg, a défini avec netteté la situation des départements d'outre-mer dans la Communauté. Mais le clair-obscur dont Paris entoure ses relations avec Bruxelles a provoqué une controverse qui, prenant appui sur la convention de Lomé, laisse croire que

les départements auraient plus d'avantages à s'insérer dans le tiers monde sous-développé qu'à rester au sein des nations modernes et industrialisées.

Certes, le renouvellement de la convention qui lie dix Etats de la Communauté à soixante-trois Etats A. C. P., représentant ensemble 600 millions d'habitants, va donner lieu à des négociations délicates.

Par lettre du 13 octobre dernier, largement diffusée par le Gouvernement, vous nous avez assuré, monsieur le secrétaire d'Etat, ainsi que votre collègue M. le ministre chargé des affaires européennes, que les clauses de sauvegarde et les avantages acquis nous concernant seraient maintenus. Mais il faudra aller plus loin, d'un pas plus ferme, dans le domaine des *negotielists* et de la réciprocité douanière, afin de favoriser le développement d'une coopération économique interrégionale, ainsi que le propose l'amendement que j'ai fait adopter par l'assemblée consultative A. C. P. - C. E. E. à Berlin, en septembre dernier.

Cependant, certains problèmes demeurent qui créent un mécontentement. Les prélèvements agricoles sur le maïs, par exemple, pénalisent nos éleveurs par rapport à ceux de la Communauté. De même, le taux d'intervention du F. E. O. G. A. - orientation en matière de commercialisation et de transformation des produits agricoles a été porté de 25 à 50 p. 100 pour des régions défavorisées comme l'Irlande du Nord, l'Italie ou la Grèce et n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucune demande d'extension en faveur des départements d'outre-mer, alors que le Gouvernement français a présenté une telle demande — et avec raison — en faveur de départements de l'hexagone qui ne sont pourtant pas considérés, dans le vocabulaire européen, comme des régions périphériques et défavorisées.

J'ai déjà rappelé mes protestations contre le fait que les crédits accordés par les fonds européens disparaissent dans les méandres de la comptabilité publique. Cette pratique, que les instances communautaires elles-mêmes réprouvent, est de nature à freiner le développement de nos économies régionales. C'est pourquoi j'ai présenté à l'Assemblée de Strasbourg une proposition de résolution tendant à assurer la transparence budgétaire par la publication des opérations financées par la Communauté et du montant de la participation financière de celle-ci.

L'industrie sucrière de la Martinique — pour ne parler que d'elle — est en train de disparaître sous le poids des rapports d'expertise et de contre-expertise, sous le nombre de colloques, séminaires et voyages d'études de savants spécialistes qui se penchent depuis de longues années déjà sur son agonie...

M. Pierre Mauger. A force de se pencher, ils vont tomber !

M. Victor Sablé. ... qu'ils ont pour la plupart intérêt à prolonger.

D'un problème économique, on a fait un cheval de bataille électoral, ce qui coûte fort cher à la collectivité. « En 1963, de vieilles usines, qui rappelaient les dessins de Dubout, ont produit 92 000 tonnes de sucre sans aucune aide de l'Etat. Mais il ne pourra jamais y avoir d'usines, monsieur le secrétaire d'Etat, même fusionnées, modernisées et subventionnées, tant que les champs resteront en jachère et tant qu'il n'y aura pas assez de bras et de machines pour assurer la récolte de canne. »

Voilà ce que je disais à cette tribune le 26 octobre 1971, car j'ai été le premier à lancer un cri d'alarme pour appeler l'attention sur le déclin de la production sucrière. Je n'ai pas un seul mot à ajouter à ce que j'ai dit à cette époque. Ainsi, l'industrie sucrière a été départementalisée et non pas nationalisée. Départementalisée quant aux risques financiers car c'est le Gouvernement qui, en contrepartie d'une petite participation de 15 p. 100 au capital, prendra la direction de la société d'économie mixte qui va se constituer après huit ans de tergiversations.

J'espère que la triste expérience de la Martinique servira à sauvegarder l'industrie sucrière de la Guadeloupe dans l'intérêt général des Antilles.

Qu'advient-il par ailleurs de la production rhumière lorsque, à partir du 31 décembre 1985, elle ne sera plus protégée en métropole, où les ventes ne cessent de baisser ? Le rhum des Antilles est en effet menacé par les alcools industriels ou de synthèse fabriqués à partir de mélasses achetées à vil prix sur le marché international, à Cuba ou à Porto-Rico.

M. Pierre Mauger. Et voilà !

M. Victor Sablé. Ces alcools industriels seront introduits sur le marché européen sans restriction quantitative, à la faveur de tarifs préférentiels généralisés.

Voilà le danger qui nous menace, monsieur le secrétaire d'Etat, et il serait peut-être bon que nous soyons enfin d'accord pour protéger cette production contre l'invasion de produits en provenance de pays tiers non signataires de la convention de Lomé.

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Sablé.

M. Victor Sablé. Je termine, monsieur le président. Je ne parlerai donc pas du tourisme...

M. Pierre Mauger. C'est dommage !

M. Victor Sablé. ...mais je vous poserai deux questions, monsieur le secrétaire d'Etat.

Quelles dispositions comptez-vous prendre pour mettre fin au conflit qui oppose les syndicats locaux à la direction de l'hôtel Méridien, l'un des beaux fleurons du tourisme martiniquais ?

Quelles dispositions allez-vous prendre pour combattre l'aggravation du terrorisme avant que, sans consultation préalable, les Etats-Unis, au nom de la sacro-sainte sécurité militaire, ne succombent aux pires tentations ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Ce sont les « fruits de la passion » !

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Ce serait encore plus catastrophique !

M. Victor Sablé. C'est la crainte que j'exprime, après ce qui s'est passé pas très loin de chez nous. Certains en parlent parfois avec indifférence...

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Nous avons condamné l'intervention !

M. Victor Sablé. ...mais j'habite, quant à moi, à quelques encablures de l'île qui a été le théâtre des événements en question.

M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial. Condamnez-la avec nous !

M. Victor Sablé. Je conclus. Si ce budget était globalement acceptable, j'aurais pu, monsieur le secrétaire d'Etat, dans le seul intérêt de nos lointaines régions, prendre sur moi d'en laisser l'appréciation à la sagesse de l'Assemblée. Mais il ne pourra qu'être adopté dans le silence et la mélancolie...

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Mais non !

M. Victor Sablé. ...sous le simple effet d'une discipline que des partis qui s'affrontent au sein du Gouvernement imposent à leurs sectateurs sans la respecter eux-mêmes.

M. Pierre Mauger. C'est du terrorisme intellectuel !

M. Victor Sablé. Mon groupe ne votera donc pas ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Quelle discipline !

M. le président. La parole est à M. Porelli.

M. Vincent Porelli. Je tiens d'abord à excuser l'absence de mon collègue Jacques Brunhes, initialement inscrit dans la discussion, mais actuellement retenu à l'étranger.

L'effort de l'Etat en direction des départements et des territoires d'outre-mer, transitant principalement par les ministères dits « techniques », est notable. Il n'en demeure pas moins qu'une augmentation minimale de 1,4 p. 100 des crédits de paiement et de 0,3 p. 100 des autorisations de programme ralentira sans doute l'accomplissement des objectifs de redressement économique et de justice sociale que le Gouvernement s'est fixés pour l'outre-mer.

Depuis deux ans, de nombreuses initiatives ont été prises pour promouvoir ces objectifs, pour étendre la protection sociale, pour assurer aux jeunes une qualification professionnelle et faciliter leur insertion sociale grâce aux contrats emploi-formation.

Un dispositif d'ensemble de relance de l'investissement privé a été mis en œuvre. Mais force est de constater que cet effort n'a pas encore permis d'amorcer le décollage économique dans les collectivités d'outre-mer, où la situation demeure toujours catastrophique du fait de la persistance de déséquilibres chroniques se traduisant par un déficit structurel de la balance commerciale, le chômage, la crise du secteur industriel, notamment sucrier.

C'est ainsi que, selon l'institut d'émission des départements d'outre-mer, le nombre des demandes d'emploi enregistrées a progressé de 20 p. 100 entre 1981 et 1982 en Guadeloupe, tandis que celui des offres d'emploi a diminué de 16 p. 100. En Martinique, le chômage a progressé de 16 p. 100. L'an dernier, le taux de couverture des importations par les exportations a fléchi de 18 p. 100 à 13 p. 100 en Martinique et de 14 p. 100 à 13 p. 100 en Guadeloupe. Ces chiffres indiquent clairement la faiblesse du secteur productif local, résultat évident des rapports séculaires de type colonial que la métropole entretenait avec ces collectivités. Cette faiblesse est aggravée par la crise de l'économie sucrière qui a marqué la dernière décennie, suite à la politique de liquidation de ce secteur menée sous les gouvernements précédents.

Le mois dernier, mon ami Ernest Moutoussamy appelait votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les difficultés auxquelles est confrontée l'usine sucrière de Beauport, seule source d'activité dans une région où vivent plus de 30 000 habitants. Il soulignait l'importance primordiale de cette industrie et de la culture de la canne à sucre pour l'économie guadeloupéenne.

En annonçant, en février dernier, le plan de rénovation pour développer ce secteur essentiel de l'économie guadeloupéenne, le Premier ministre a manifesté la volonté du Gouvernement de rompre résolument avec la politique de déclin menée par la droite. Les efforts du Gouvernement n'ont cependant pas porté tous leurs fruits, en partie à cause de la sécheresse qui frappe la région depuis plus de six mois, provoquant des difficultés supplémentaires et faisant naître de menaces de fermeture des usines, notamment de celle de Beauport.

Sans sous-estimer la gravité de cette crise et l'ampleur du déficit des usines sucrières, dont deux sont, vous l'avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, pratiquement en cessation d'activité, il convient d'examiner, toujours sans aucune sous-estimation, les difficultés socio-économiques insurmontables que toute fermeture engendrerait dans une région déjà durement frappée par le chômage et le sous-développement.

C'est pourquoi nous pensons que tout doit être fait pour assurer le maintien de ces usines, conformément aux engagements pris par le Gouvernement.

Nous sommes convaincus que seul le processus de démocratisation du statut et des institutions de ces collectivités, donnant aux populations et à leurs élus les moyens d'effectuer les transformations structurelles nécessaires, permettra de garantir le succès de toute politique de développement outre-mer. La discussion du projet de loi déterminant les compétences et les moyens financiers des conseils régionaux des départements d'outre-mer, qui sera très probablement inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée avant le mois de janvier prochain, nous permettra de revenir plus longuement sur cette question capitale des droits et libertés des collectivités, du renforcement desquels dépend la réussite de l'effort gouvernemental engagé outre-mer.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer, je limiterai mes observations à la situation en Nouvelle-Calédonie, étant entendu que nous aurons d'ici peu l'occasion de débattre des problèmes de la Polynésie, notamment de celui de son statut.

La question du statut domine également l'actualité néo-calédonienne car elle cristallise les aspirations du peuple kanak à gérer ses propres affaires. A cet égard, la table ronde de Nainville-les-Roches, rassemblant les principaux partis politiques du territoire de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de la préparation d'un nouveau statut, a marqué une étape importante.

En effet, l'acte final de cette rencontre comporte la reconnaissance du fait colonial, de la légitimité du peuple kanak, premier occupant du territoire ; le droit à l'autodétermination de la population mélanésienne ainsi que celui, pour des raisons historiques, des autres ethnies, dont la légitimité est reconnue par les représentants du peuple kanak ; enfin, le « droit inné et actif » de ce peuple à l'indépendance.

Ce faisant, cet acte final constitue une avancée importante et représente un cadre permettant de faire droit aux justes aspirations de la population mélanésienne, de promouvoir le développement économique et social du territoire et de doter progressivement celui-ci d'institutions politiques adaptées.

A la fin de la semaine, vous allez, monsieur le secrétaire d'Etat, vous rendre en Nouvelle-Calédonie pour engager les consultations sur le nouvel avant-projet de statut. Nous ignorons à l'heure actuelle son contenu et s'il s'inspire du projet de statut relatif à l'autodétermination que le dernier congrès de l'union calédonienne, qui s'est tenu à Ouvéa, a décidé de vous adresser. Vous comprendrez notre souci et notre souhait de voir s'inscrire cette consultation et ce projet dans un processus réel de décolonisation, à partir duquel la Nouvelle-Calédonie pourra choisir librement son destin et gérer ses propres affaires.

Dans ce contexte, se pose le problème de la réforme électorale, laquelle permettrait au peuple kanak, et aux travailleurs non mélanésiens, profondément enracinés dans ce territoire par le travail de plusieurs générations et engagés dans le processus de renouveau, de bâtir une société de justice et de fraternité. C'est dire que de l'adéquation des adaptations institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie aux aspirations légitimes du peuple kanak dépendra la réussite de toute politique de redressement socio-économique de ce territoire.

Dès l'an dernier, le Gouvernement a engagé une action pour promouvoir les réformes dans un certain nombre de domaines vitaux. Des offices ont été créés pour la mise en application de ces réformes. Si des progrès ont été réalisés dans certains secteurs — je pense au foncier — force est de constater que l'action de ces offices est sérieusement entravée du fait du manque de moyens adéquats de financement et, parfois, du fait de leur structure de fonctionnement. Mon ami Jacques Brunhes, qui a conduit cet été une délégation de la commission des affaires sociales de notre assemblée en Nouvelle-Calédonie, a pu constater sur place une certaine déception devant cette inertie, ses interlocuteurs regrettant souvent que le changement voulu ne se soit pas traduit dans la vie quotidienne et qu'il n'y ait eu aucune transformation de l'administration locale, de la justice et des forces de l'ordre, pour ne citer que ces quelques institutions qui, trop souvent, continuent de fonctionner selon les mêmes schémas teintés de racisme et d'esprit colonialiste. La droite locale, ultra-réactionnaire, et qui bénéficie de nombreux appuis dans ces institutions, continue d'ailleurs à aggraver le climat de violence, de haine raciale, de peur, qu'ont suscité dans ce territoire des années de domination et d'exploitation coloniale.

Le récent attentat à la bombe commis contre Jacques Violette, conseiller territorial et dirigeant du parti socialiste calédonien, apporte une nouvelle preuve des agissements de cette droite fascisante qui n'a pas, de toute évidence, renoncé à la tentation de parcourir les chemins de l'aventure. Je dois d'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, vous faire part de l'étonnement de la population concernée devant l'absence de dénonciation gouvernementale de cet acte criminel, et ce d'autant plus qu'il s'agit manifestement d'une provocation tendant à déclencher un cycle infernal de violence, dans le dessein de bloquer tout processus qui permette au peuple kanak de gérer ses propres affaires. Cet acte de terrorisme, ainsi que ceux qui ont été commis en Guadeloupe lundi dernier, ne peuvent et ne doivent que renforcer la volonté du Gouvernement de gauche de mener résolument dans tous les domaines, une politique novatrice conforme aux aspirations des populations d'outre-mer, et qui leur donne les possibilités de prendre en main et de choisir librement leur propre destin.

En votant votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe communiste entend voter pour la mise en œuvre d'une telle politique généreuse et responsable. (Approuvements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. M. Juventin n'est pas là...

La parole est à M. Pidjot.

M. Roch Pidjot. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le territoire de Nouvelle-Calédonie a fait l'objet en 1982, de sept ordonnances. Par cette mesure, le Gouvernement a voulu s'engager résolument dans la voie de réformes en profondeur, tendant à donner au peuple kanak la place qui lui revient.

Je dresserai, si vous le voulez bien, un premier bilan de cette action.

Compte tenu du temps qui m'est imparti, mon attention se portera sur le fonctionnement de trois offices : l'office de développement de l'intérieur et des îles ; l'office foncier ; l'office

culturel, scientifique et technique kanak. Enfin, au terme de cet exposé, je vous poserai, monsieur le secrétaire d'Etat, une question ponctuelle relative au code du travail.

L'office de développement de l'intérieur et des îles créé par l'ordonnance du 15 octobre 1982, a pour mission de promouvoir le développement économique et social de l'intérieur et des îles, en associant l'Etat, le territoire, les communes et les autorités coutumières.

Instrument privilégié du développement, il a eu une part active dans les travaux préparatoires du premier plan triennal qui seront tenus à Nouméa du 20 juin au 1^{er} juillet 1983. Grâce à leur heureuse conclusion, une programmation des actions à mener fut établie. Les Mélanésiens ont la volonté d'être des partenaires à part entière dans le développement économique du territoire calédonien. Ils entendent participer, sans restriction, à tous les secteurs de la vie économique et sociale.

L'office de développement de l'intérieur et des îles s'est mis en place progressivement, avec huit mois de retard, grâce aux moyens budgétaires du territoire. Cependant, pour que l'O. D. I. L. puisse poursuivre les missions qui lui sont confiées, il faut que, dès le début de l'année 1984, les crédits de paiement correspondant aux autorisations de programme de 1983, lui soient délégués en totalité. Pour l'année 1984, la direction de l'Office a estimé ses besoins à trente millions de francs. Or le projet de loi des finances prévoit au chapitre des charges communes six millions de francs au titre du fonctionnement. Il reste donc vingt-quatre millions de francs à trouver pour les investissements, enveloppe qui relève du F. I. D. E. S. Monsieur le secrétaire d'Etat, le Gouvernement pourra-t-il se donner les moyens financiers de sa politique ?

J'en viens à l'office foncier dont la mise en place se poursuit. Les autorisations de programme auront permis, d'ici au mois de décembre 1983, l'acquisition de 19 000 hectares de terres. Pour maintenir le rythme d'acquisition de 20 000 hectares par an, la direction a fixé le budget de 1984 à quarante-quatre millions de francs. Le projet de loi de finances a inscrit neuf millions de francs au titre du fonctionnement de cet Office. Il reste donc à prévoir trente-cinq millions de francs au titre des investissements, enveloppe qui relève là encore, du F. I. D. E. S. Monsieur le secrétaire d'Etat, de quelle manière le Gouvernement entend-il honorer la demande des responsables de l'office foncier afin de permettre la poursuite des actions entreprises ?

Quant à l'office culturel, scientifique et technique kanak, il n'est toujours pas opérationnel. Une telle situation est liée, d'une part, à la nomination tardive de son directeur, qui a pris effet le 2 août 1983 et, d'autre part, à une structure administrative trop rigide qui autorise l'Etat, par l'intermédiaire du directeur, à contrôler l'Office et à lui dicter ses intentions. Il est à craindre qu'un tel système engendre une hypertrophie des coûts administratifs et comptables et une paralysie de l'activité culturelle proprement dite.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il serait préférable de substituer à cette structure centralisée une structure souple et proche du milieu calédonien ?

Par ailleurs, il ne semble pas que l'on puisse échapper à une négociation et à une convention entre l'Etat et le territoire sur la question du financement. Le ministère de la culture et le ministère des relations extérieures semblent tout désignés, le premier, du fait du caractère culturel de l'affaire, le second, en raison de la situation ethno-géographique de la Nouvelle-Calédonie, les activités culturelles internationales étant indispensables dans cette région du monde.

L'office culturel, scientifique et technique kanak a été chargé de la préparation du festival 1984 des arts du Pacifique — l'enjeu est grand. Ce quatrième festival permettra d'établir et de développer des relations avec les vingt-six Etats environnants dont les représentants ont souligné au cours du vingt-troisième forum qui s'est tenu à Saïpan, dans les îles Mariannes, toute l'attention qu'ils portaient à la politique conduite par la France dans la région Pacifique.

En raison des structures rigides que j'ai déjà évoquées, la préparation du festival est freinée au moment même où elle devrait prendre de l'ampleur et de l'accélération. Le financement des actions à engager dans les mois à venir est presque nul. La trésorerie du festival est dans une situation grave, ce qui entraîne déjà depuis trois mois des ralentissements, voire des reports de certaines actions.

Quelles solutions entend prendre le Gouvernement, non seulement pour permettre le bon déroulement du festival 1984 des arts du Pacifique, mais également pour rattraper les retards pris en 1983 et pour assurer les relais nécessaires entre les deux exercices ?

A plusieurs reprises, monsieur le secrétaire d'Etat, je me suis référé à la situation de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique. D'un point de vue économique, il convient également de replacer mon territoire dans son contexte. La région Pacifique compte deux millions et demi d'habitants, sans compter l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Jusqu'à ce jour, le commerce extérieur est largement dominé par les Anglo-Saxons. Un marché est à prendre, si nous nous en donnons les moyens.

Au cours des états généraux du développement de mon territoire, dont j'ai déjà parlé, il est clairement apparu que la Nouvelle-Calédonie veut diversifier son économie. Consciente de l'effort à fournir à l'intérieur du territoire, elle veut néanmoins, tourner son marché vers l'extérieur. De ce fait, des structures sont à mettre en place, des liaisons maritimes régulières avec les autres Etats sont à établir.

Si le dialogue politique peut conduire à la vie en commun, j'ai conscience également que le développement économique de ce territoire est un des chemins qui peut conduire à la reconnaissance réciproque du peuple kanak et des autres Calédoniens qui vivent dans ce territoire pour des raisons historiques.

Avant de conclure, je vous poserai, monsieur le secrétaire d'Etat, une question ponctuelle qui a trait au code du travail et sur laquelle j'ai appelé votre attention dans une récente question écrite car elle préoccupe, je ne le vous cache pas, les syndicats et autorités locales. Pourriez-vous donc me préciser quand la partie réglementaire sera promulguée et si les compétences respectives de l'Etat ou du territoire seront clairement définies ?

D'avance, je remercie le Gouvernement des réponses qu'il fournira aux questions que j'ai posées, sachant l'intérêt qu'il porte à mon territoire, et en particulier à la place et au rôle du peuple kanak. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Camille Petit.

M. Camille Petit. Monsieur le secrétaire d'Etat, c'est dans un climat moins tendu, lié à votre personne, que cette année nous discutons du projet de budget des départements et territoires d'outre-mer.

Cependant, les chiffres ont aussi leur éloquence et ne témoignent guère du souci de décentralisation, aux mérites tant vantés. La croissance spécifique de votre ministère reste limitée à 1,4 p. 100 en dépenses ordinaires et en crédits de paiement, contre 8 p. 100 l'an dernier et celle des autorisations de programme est réduite à 0,3 p. 100.

La forte diminution du F.I.D.O.M. départemental, en crédits de paiement et en autorisations de programme, n'est pas compensée par la subvention à la section générale, laquelle correspond d'ailleurs à des actions directes de l'Etat, décidées par le Gouvernement : curieuse application de la décentralisation !

Quant à l'insuffisance des crédits des ministères qui correspondent aux activités économiques et sociales dont vous assurez la coordination et le niveau nécessaire, nous comprenons que les départements d'outre-mer, partie intégrante de la nation, partagent les rigueurs de la crise, comme, hélas ! les conséquences de la politique désastreuse menée depuis deux ans. Mais cette insuffisance ne conduit-elle pas à l'abandon de la politique de rattrapage de la V^e République indispensable à la promotion des familles et aux travailleurs des départements d'outre-mer ?

Vous avez constaté, lors de votre venue sur place, les difficultés économiques de la Martinique, qui appellent des mesures urgentes pour maintenir les emplois et certaines productions en péril et pour rendre plus effectives les dispositions de nature à favoriser la mise en place de petites entreprises créatrices d'emplois. Est-il nécessaire de rappeler notre taux de chômage de 27 p. 100 qui frappe notamment notre nombreuse jeunesse ?

Quel est le bilan du concours de l'Etat à la création de moyennes et petites industries et à la promotion des investissements productifs, notamment avec l'aide éventuelle des entreprises nationalisées de métropole ?

Grâce à la départementalisation, soutenue avec obstination par les gaullistes et qui rend possible aujourd'hui une vraie décentralisation, le produit intérieur brut de la Martinique est le plus élevé de la région Caraïbe, menacée actuellement de déstabilisation par l'impérialisme communiste. Mais notre économie est fragile dans tous ses secteurs d'activité. La situation de l'agriculture reste particulièrement préoccupante. Pour la

canne et le sucre, la société d'économie mixte est enfin autorisée. Mais jusqu'à présent, seul le conseil général, en l'absence des subventions promises par l'Etat, a consenti à d'énormes sacrifices.

Le rhum, production de qualité et renommée, doit être protégé contre les vignettes diverses, la concurrence des pays A.C.P. et le retard mis à la définition d'une politique de la Communauté en ce domaine, tous écueils qui méritent votre intervention active.

La banane constitue 80 p. 100 du produit intérieur brut agricole avec un surendettement déjà ancien des producteurs. Ceux-ci demandent à M. le Premier ministre de reconsidérer son arbitrage de 4,26 francs le kilo, prix net au départ en wagon, car il ne tient pas compte des références réelles de la campagne précédente.

La nécessaire diversification de l'agriculture appelle aussi le soutien des pouvoirs publics non seulement pour les cultures d'exportation — avocats ou citrons verts — mais aussi pour celles du marché intérieur qui posent le problème difficile des terres disponibles pour les petits exploitants agricoles. Le sort de l'élevage y est lié. La réforme foncière est également de votre responsabilité.

Il convient aussi d'évoquer les difficultés que rencontrent les marins-pêcheurs, notamment au sujet des limites de zones de pêche. Mais plus encourageantes sont les promesses de l'aquaculture marine et d'eau douce que je connais bien, secteur mis en place depuis plusieurs années par une région-Martinique qui savait alors innover sans aggraver la charge des contribuables et travaillant en utile complémentarité avec le conseil général.

En matière de protection sociale, le rapporteur que je lus du projet de loi relatif aux allocations familiales aux agriculteurs des départements d'outre-mer, se réjouit de l'extension prochaine de l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais pour laquelle je proposerai des modalités d'application plus favorables.

La commission a voté à l'unanimité cette année, comme l'an dernier, la priorité de la généralisation du droit aux prestations sociales pour 1985, conformément aux engagements du Plan inférimaire, de même que l'allocation compensatrice aux adultes handicapés. Il convient que le Gouvernement réponde à cette préoccupation.

En votre qualité d'enseignant, vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, combien la formation des hommes à tous les niveaux d'enseignement et d'éducation, contribue à la nécessaire promotion individuelle, culturelle et sociale à laquelle aspire notre société insulaire.

Or, les difficultés d'insertion des jeunes s'amplifient, non pour des motifs politiques, comme certains feignent de le croire, mais pour de réelles raisons économiques, d'emploi, de diminution des possibilités de formation et d'insertion professionnelle, sur place ou en métropole. De même, l'université Antilles-Guyane éprouve de graves soucis de ressources financières.

Enfin, vous êtes aussi informé des problèmes de ressources des départements et des communes des départements d'outre-mer, débattus entre autres au congrès des maires qui s'est tenu à Paris et à celui des présidents des conseils généraux de France qui s'est réuni aux Antilles. Ils justifient l'inquiétude de la grande majorité des élus qui se voient investis de responsabilités sans disposer des ressources correspondantes en dépit des garanties données par l'Etat en matière de décentralisation. Quelles solutions pouvez-vous apporter à ces nombreux problèmes ?

Quant aux citoyens martiniquais, hostiles, dans leur immense majorité, à toute évolution autonomiste et solidaires de leurs compatriotes de l'hexagone, ils supportent toutes les conséquences funestes de la politique du pouvoir actuel : dévaluation, diminution du pouvoir d'achat, fiscalité croissante, hausse du coût des services publics, chômage accru, etc., tout ce que ne peuvent masquer les moyens d'information aux mains de l'Etat.

Mais ce qu'ils appréhendent, c'est l'obstination du Gouvernement, face à cette régression économique concrète, à vouloir rendre prioritaires des interventions politico-administratives, d'abord avec la « panacée miracle » d'une assemblée unique anti-constitutionnelle et, aujourd'hui, avec une assemblée régionale à son image. C'est ce qui explique l'inquiétude des plus peunistes, qui voient dans ces mutations une forme de désengagement de l'Etat.

Ici prend fin ma propre intervention.

Je vais maintenant vous donner connaissance de l'intervention préparée par M. Lafleur, retenu en Nouvelle-Calédonie, où il doit accueillir M. le secrétaire d'Etat.

Au mois de juillet de cette année, monsieur le secrétaire d'Etat, déclare M. Lafleur, vous aviez réuni les élus de Nouvelle-Calédonie à Nainville-les-Roches, plus exactement une partie d'entre eux, car certains de ceux auxquels votre Gouvernement accorde ses faveurs avaient décliné l'invitation.

A cette occasion, de par sa composition, j'avais souligné que cette délégation n'était nullement représentative de la large majorité de la population qui s'est exprimée massivement en votant pour nous lors des derniers scrutins : élections législatives municipales et sénatoriales.

J'avais également fait observer que le front indépendantiste, privilégié à chaque instant, n'était représenté que par une fraction de ses élus, ceux de l'union calédonienne, en l'absence du mouvement de libération kanake socialiste, du front uni de libération kanake et de l'union progressiste mélanésienne.

Dans de telles conditions, il vous était difficile de vous faire une opinion exacte et il vous devenait même impossible, ainsi qu'à vos nombreux collaborateurs présents, d'aborder en profondeur les problèmes et, par conséquent, d'imaginer des solutions susceptibles de rétablir la confiance en Nouvelle-Calédonie.

En réalité, le Gouvernement n'a jamais envisagé d'aller au fond des choses : il s'est contenté d'essayer, sans grand succès, d'apprivoiser les uns sans effrayer les autres.

Certes, répondez-vous. mais cette démarche n'a cependant pas été inutile : encore faudrait-il ne pas oublier le décalage qui existe entre les déclarations de certains partis politiques à leur retour en Nouvelle-Calédonie et leur langage à Nainville-les-Roches, sans omettre les déclarations faites à l'étranger, en contradiction avec leurs engagements antérieurs.

M. Michel Debré. Et les déclarations de M. Cheysson ! Il faudrait aussi en parler ! Traiter en Australie de problèmes français, quand même !...

M. Camille Petit. En ce moment, je m'exprime au nom de M. Lafleur, qui aborde effectivement le sujet plus loin.

Vous conviendrez, monsieur le secrétaire d'Etat, ajoute M. Lafleur, que les opinions que j'avais émises ont été justifiées par les événements politiques survenus ces dernières semaines.

Il s'agit, d'abord, de l'élection du sénateur Ukeiwé, ancien vice-président du conseil de gouvernement, évincé de ce poste par les manigances du précédent haut-commissaire, M. Nucci, et très largement élu le 25 septembre, au grand dam du Gouvernement et au grand soulagement de la Nouvelle-Calédonie.

Une fois de plus, le choix de la population s'est porté sur les hommes qui n'ont pas la prétention, eux, de refaire l'histoire, mais qui sont bien animés par la volonté de construire un avenir possible et paisible pour les différentes communautés ethniques.

Ensuite, il y a la profonde désunion qui s'est manifestée chez vos amis indépendantistes. Elle a dû vous surprendre, je suppose, précise M. Lafleur. Cette désunion s'est traduit par des actes criminels comme l'incendie volontaire de l'hôtel touristique de l'île d'Ouvéa, et la présentation de deux candidats concurrents par les indépendantistes à l'élection sénatoriale.

Interrogez donc, monsieur le secrétaire d'Etat, certains parlementaires de la majorité ou de l'opposition venus en mission en Nouvelle-Calédonie : ils vous montreront sans doute à quel point ils ont été surpris, et même choqués, par l'attitude paradoxale de ceux qu'ouvertement vous soutenez.

Quant à ceux qui ont servi d'appoint, de « marche d'escalier », pour renforcer la minorité indépendantiste, vous savez qu'ils ont tout simplement disparu de la scène politique !

Personne ne sait encore quels sont vos projets. Il est vrai que votre comportement est différent de celui de M. Emmanuel : mais si le message est plus lénifiant, moins provocant, plus habile aussi, il n'en reste pas moins tout aussi obscur pour la majorité que nous représentons.

Le statut, que vous allez proposer, devrait être, selon vous, « évolutif et de transition ». Qu'entendez-vous par là, monsieur le secrétaire d'Etat ?

Evolution vers quoi ? L'anarchie ? Le népotisme ? L'effondrement économique et social ? Le malheur de la Nouvelle-Calédonie et de ses habitants ?

Statut de transition ? De nouveau, je vous demande, au nom de M. Lafleur : transition vers quoi ? Le chaos ? La guerre civile ? La dénomination des Anglo-Saxons, pis encore : celle des pays de l'Est ou de Cuba ?

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Rien que cela !

M. Camille Petit. A cet égard, la crainte est que vous ne vouliez, en définitive, vous défaire de la Nouvelle-Calédonie aux moindres frais, en organisant, comme l'avait si bien commencé M. Nucci, le découragement général, l'aggravation de la situation économique, le dépeuplement de ce pays et en incitant certains de ses habitants à le quitter.

La transition signifie, peut-être, aller vers un nouveau système électoral, baptisé démocratique, où la minorité deviendrait majorité grâce à un savant découpage géographique et sous l'effet de la manipulation politique...

Si mes compatriotes de métropole étaient mieux informés de ce qui se passe réellement outre-mer, ils verraient que la Nouvelle-Calédonie est un champ d'expériences de la doctrine socialiste et ils sauraient ce que vous leur préparez ici.

Pourquoi donc entretenir ce flou qui sert si bien tous les pêcheurs en eau trouble en Nouvelle-Calédonie et dans l'environnement international de ce Pacifique-sud où la France est présente grâce à notre territoire ?

La véritable solution, que vous semblez refuser, consisterait à faire participer équitablement tout le monde aux affaires du pays. Il ne s'agit pas de s'ingérer à transférer toutes les responsabilités aux représentants d'une minorité dont le but affiché est d'éliminer de ce territoire la majorité de la population hostile à ses thèses séparatistes.

Un exemple récent est révélateur. Pour préparer le projet de budget du territoire, vous convoquez quelques élus de la minorité du pays, tandis que les élus « nationaux », émanation de la majorité réelle, sont tenus dans l'ignorance de vos discussions. Voilà qui est loin, vous le reconnaissez, monsieur le secrétaire d'Etat, de ce que vous avez appelé « l'esprit de Nainville ».

N'est-ce pas aussi une marque de désinvolture et de mépris que de consulter des élus minoritaires ou complètement rejetés par le suffrage universel sur les institutions de la Nouvelle-Calédonie et que de vouloir ignorer, dans le même temps, l'opinion de la majorité ?

Vous nous tenez à l'écart des projets que le Gouvernement forme pour la Nouvelle-Calédonie — à moins que vous n'osiez pas prendre clairement position sur son avenir ?

Pourtant, vous devriez être maintenant convaincu de la nécessité de n'exclure personne de ce territoire. Pouvez-vous m'expliquer, monsieur le secrétaire d'Etat, demande M. Lafleur, cette phrase de M. Morrisson, député australien, affirmant que le Gouvernement français avait indiqué qu'il était favorable à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie ? Quand et comment le Gouvernement français a-t-il pris cette décision, s'il l'a prise ? Sinon pourquoi ne pas démentir une telle allégation d'un parlementaire étranger ?

Pourquoi n'affirmerions-nous pas à notre tour, que l'Australie doit donner son indépendance à la Tasmanie ?

Pourquoi n'exigerions-nous pas qu'il soit créé sur le sol australien un état aborigène souverain ? Pourquoi, enfin, ne pas vous renseigner auprès des spécialistes des droits de l'homme que sont les Australiens sur la situation de l'ouest de la Papouasie Nouvelle-Guinée, sous contrôle indonésien ?

Le Gouvernement, si soucieux d'affirmer ses thèses en politique étrangère, doit-il continuer à subir sans réagir les leçons des nations « amies », plus ou moins bien intentionnées, plus ou moins intéressées ?

Si je donne le sentiment de formuler des critiques, ajoute M. Lafleur, c'est que je reste convaincu qu'il existe des solutions aux problèmes de l'avenir de mon pays, à condition que le Gouvernement daigne prendre en considération l'avis de la majorité sur les plans politique, économique et humain.

Dans le domaine politique, il faut rétablir la règle démocratique et procéder à des élections permettant à toute la population de s'exprimer librement, afin de mettre en place, dans les institutions, une majorité conforme à la réalité politique du

territoire. Nous réclamons ce retour à la démocratie dès à présent, en tout cas à la date prévue pour le renouvellement normal de l'assemblée territoriale.

Procéderez-vous loyalement à ces élections, monsieur le secrétaire d'Etat ? Ou bien allez-vous découper la Nouvelle-Calédonie, ainsi que l'idée en a été émise à Nainville-les-Roches, en six pays arbitrairement délimités, afin de permettre à la minorité indépendantiste, que vous avez placée au pouvoir et qui ne représente que 30 p. 100 du corps électoral, de garder le contrôle des institutions ?

Pour prouver notre volonté de dialogue et de concertation avec tous les groupes politiques, nous proposons que le mode de désignation du conseil de gouvernement permette de représenter, au sein de l'exécutif, toutes les tendances.

En outre, vous avez notre accord pour la création d'une assemblée coutumière dans la mesure où, son rôle étant bien défini, elle serait chargée de régler les litiges coutumiers et de rendre accessible à chaque citoyen le sens des lois de la République.

Dans le domaine économique, la Nouvelle-Calédonie est un pays en voie de développement, voire sous-développé. Les réglementations édictées depuis plus de deux ans défavorisent le développement, contribuent à enserrer le territoire dans un carcan de nature à décourager l'initiative privée et à repousser les investisseurs locaux et extérieurs.

En matière fiscale, par exemple, vous avez institué un impôt sur le revenu, lourd, non assorti du quotient familial et d'un avoir fiscal. Où est la justice ? Où est l'incitation ?

Je propose de revenir à un système plus simple, plus avantageux, inspiré des idées de M. Simon Nora : le conseil de gouvernement, présidé alors par le sénateur Ukeiwé, avait d'ailleurs mis en forme ce système.

En matière de revenus, de prix et de salaires, vous venez d'inspirer une série de mesures dont on peut craindre le pire : la politique de déflation dont le but proclamé serait l'assainissement de l'économie et le retour aux grands équilibres se soldera par un appauvrissement général.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la Nouvelle-Calédonie n'a pas vocation à vivre indépendante, déclare M. Lafleur. Elle fait partie de l'ensemble français et vous n'avez pas le droit de désengager insidieusement l'Etat, ni financièrement ni politiquement.

En ce qui concerne le développement enfin, bien que la Nouvelle-Calédonie dispose de richesses naturelles considérables à mettre en valeur, vous ne souhaitez pas vous engager dans la recherche d'un modèle de développement moderne.

La réforme foncière en témoigne. Ni les Mélanésiens, ni les Européens ne savent ce que vous voulez faire. Contrairement à ce que votre administration indique, l'élevage périclite car vous ne voulez pas garantir la propriété privée des agriculteurs.

Vous affirmez sans doute certains principes, mais pour le moment ce ne sont que des mots, et rien n'est fait quand un litige s'élève à propos d'une propriété. Les jugements ne sont plus exécutés et la justice n'est plus tolérée. Les terres retombent en friche ; les troupeaux disparaissent ; l'exode rural vide la brousse et suscite à Nouméa l'existence d'un sous-prolétariat désœuvré, masse de manœuvre idéale pour les extrémistes.

Dans le domaine industriel, aucun projet ambitieux, à la dimension de notre pays, n'est esquissé sur un territoire dont on connaît les richesses minières et les potentialités. L'exploitation des fonds marins n'étant pas la moindre.

Partout, vous donnez le sentiment de gouverner au coup par coup, sans ligne directrice et sans schéma porteur d'une vision bien définie de l'avenir.

Devant vos indécisions, vos silences, vos ambiguïtés, l'inquiétude et le désenchantement ont gagné tous les camps, et l'attentisme est devenu la règle. Votre idéologie moralisatrice et culpabilisatrice tente de faire de nous des parias, condamnés à expier les fautes imaginaires de la France, alors que ce qui a été accompli en Nouvelle-Calédonie peut être cité en exemple dans le Pacifique et dans le monde.

Vous allez, demain, accomplir un nouveau voyage dans le Pacifique. Sans doute, répétez-vous alors ce que vous avez déclaré au mois de mai, lors de votre prise de contact.

Votre première déclaration avait laissé espérer à la Nouvelle-Calédonie tout entière des jours meilleurs, où le dialogue serait possible.

Hélas ! monsieur le secrétaire d'Etat, permettez-moi de vous le rappeler : rien de tel ne s'est produit. Il n'y a pas de dialogue et je crains qu'il n'y en ait pas davantage demain. Aussi, ne vous attendez pas que la population se contente d'écouter, car elle considère qu'elle a été trompée, et par ma voix — celle de M. Lafleur — elle l'exprime. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, cette année, la discussion du projet de budget des départements et des territoires d'outre-mer se déroule plus que jamais à un moment privilégié pour analyser objectivement la situation de ces régions colonisées, sous-développées, convulsées et ébranlées par la violence aveugle.

Il s'agit, d'une part, de déjouer toutes les provocations donnant lieu à des exploitations politiques éhontées ; d'autre part, de tenter d'aider sérieusement ces peuples à prendre effectivement le chemin du progrès et de la responsabilité.

Cependant, nous ne pouvons pas parler ici du sort de nos Antilles et de la Guyane, où s'est engagée depuis tantôt, et au grand jour, la lutte pour le droit à l'autodétermination, sans condamner les lâches attentats de Basse-Terre qui ont frappé des innocents, ainsi que le coup de force bestial, barbare et criminel de l'impérialisme yankee contre la petite et paisible île de la Grenade. *(Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Michel Debré. Allons, allons !

M. Pierre Mauger. Il devrait être sérieux, ce charmant garçon !

M. Marcel Esdras. Et l'assassinat de Bishop ?

M. Ernest Moutoussamy. Victime d'un drame intérieur, malheureusement inévitable dans l'histoire des peuples, comme en témoigne particulièrement celle du peuple français, la Grenade est cyniquement écrasée sous la botte américaine.

M. Pierre Mauger. Oh, ça fait mal ! Alors que, bien sûr, l'Union soviétique c'est le gentil père Noël ?

M. Ernest Moutoussamy. L'aéroport du décollage économique et de l'émancipation, dessiné par les Américains, réalisé tel quel, sous la direction d'ingénieurs canadiens avec la participation d'ouvriers cubains *(exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française)* est transformé brutalement en cimetière « reaganien » du droit des peuples, de la paix et de la coopération internationale.

M. Francis Geng. Non pas vous, allons !

M. Michel Debré. Soyez sérieux, monsieur Moutoussamy.

M. Pierre Mauger. Les putagers ne sont-ils pas transformés en base de lancement de fusées ?

M. Ernest Moutoussamy. Le complot impérialiste et colonial, avec ses activistes et ses manipulations est impitoyable, mais la volonté sereine des peuples de bâtir librement leur avenir est aussi inébranlable, et elle vaincra toujours les requins et les complices de la mer des Caraïbes.

M. Michel Debré. En assassinant le Premier ministre ?

M. Ernest Moutoussamy. En tout cas, pas comme vous l'avez fait en 1967, en faisant tomber des dizaines de Guadeloupéens !

Toujours est-il, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre projet de budget est difficile à défendre : il maintient péniblement l'espoir de ceux qui ont investi dans le changement.

Avec 1,2 milliard de francs, les crédits de paiement ne progressent que de 1,4 p. 100. Pour leur part, les autorisations de programme, avec 579 millions de francs, n'augmentent que de 0,3 p. 100. De plus, l'effort financier des différents ministères, qui devraient prendre en compte les programmes prioritaires retenus dans la loi de Plan, ne permet pas d'ancrer solidement la confiance dans le changement véritable qu'attendent les masses populaires.

Au cours des deux dernières décennies, dans un cadre abusivement assimilationniste, le modèle de développement « excentré », imposé par la droite, a permis de réduire l'écart, jugé trop scandaleux, entre le niveau de vie métropolitain et antillais, mais cela s'est fait uniquement par des transferts publics, le développement de l'appareil productif étant occulté. Or, à ce jour, rien n'a changé fondamentalement dans ce domaine. La gauche serait-elle incapable de briser les privilèges et les structures hérités du système colonial ?

Cependant depuis trente mois, une ample et constructive réflexion a permis de saisir dans toute sa complexité la société antillaise, forgée par les monopoles et les puissances d'argent. Il reste à agir pour définir des objectifs et des moyens qui soient à la hauteur des exigences.

Les quatre priorités retenues pour 1984 pourraient permettre de dégager des perspectives de progrès dans ce sens.

D'abord, il faut développer l'emploi. Le nombre des demandes enregistrées a progressé de 20 p. 100 de 1981 à 1982, tandis que celui des offres a diminué de 16 p. 100. Il convient aussi de transcender les mesures, comme les contrats emploi-formation, les contrats de solidarité et les dispositions relatives à la formation des jeunes.

En vérité, lutter contre le chômage, c'est développer le pays, assurer l'émergence d'un secteur productif solide fondé sur un redéploiement équilibré de l'agriculture, sur la modernisation industrielle, sur l'utilisation de toutes les potentialités locales et sur la formation des hommes.

Lutter contre le chômage, c'est aussi, en renforçant la vitalité des moyennes et petites industries, susciter une intervention efficace des groupes nationalisés dans l'industrialisation des départements d'outre-mer. C'est encore intégrer le potentiel artisanal dans le processus de développement, avec la maîtrise des circuits de distribution et le contrôle des privilèges de l'import-export.

Une telle politique créerait les conditions d'un essor économique capable de s'engendrer lui-même. Pour autant, il ne s'agit pas de négliger le secteur agricole qui reste, et pour longtemps encore, le pilier de l'économie du pays.

Ce dernier bénéficie d'un plan de relance de la canne, appelé « plan Mauroy », dont il faut assurer le succès, quel qu'en soit le prix, tant pour préserver les plantations que pour maintenir les quatre usines dont nous disposons.

Il y a un an, le 5 novembre 1982, je déclarais à votre précesseur : « Le maintien en activité de l'usine sucrière de Beaufort est un devoir politique de ce gouvernement de gauche et je vous prie d'intervenir pour débloquer la situation paralysée par la droite, afin d'accélérer la mise en place de la société d'économie mixte chargée d'assurer la gestion de cette unité défallante. »

Avec encore plus de gravité, monsieur le secrétaire d'Etat, je renouvelle aujourd'hui la même demande.

La culture, autre priorité du budget, mérite une intervention notable de l'Etat en faveur de la protection du patrimoine, des salles de spectacles, des écoles de musique et d'art de haut niveau et des archives du monde du travail.

La « loi Lang » devrait entraîner une baisse du prix des livres, mais le coût de ceux-ci reste encore très élevé. Il conviendrait d'envisager prochainement l'exonération des 3,5 p. 100 de T.V.A. pour que les prix diminuent.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, face à l'offensive de la droite et de l'impérialisme américain dans la zone, face à la montée du terrorisme et aux difficultés considérables que connaît le pays, les anticolonialistes guadeloupéens, conscients de leur mission historique, maintiennent le cap, sans faiblesse, mais sans maximalisme, sans reniement de leurs objectifs, animés de leur esprit de responsabilité habituel, vers les avancées positives que ce gouvernement de la France est capable d'ouvrir à la Guadeloupe, malgré les insuffisances de votre budget. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Esdras.

M. Marcel Esdras. Les départements d'outre-mer, monsieur le secrétaire d'Etat, sont frappés de plein fouet par le vent d'austérité qui sévit sur le budget de la nation. D'une année à l'autre, les crédits mis à la disposition de votre administration s'amenuisent comme une peau de chagrin et la part des

départements d'outre-mer inscrite dans les autres budgets suit, hélas, la même inexorable évolution. Ainsi, chaque jour qui passe semble éloigner un peu plus nos perspectives de développement et rendre plus vaines les promesses généreusement prodiguées naguère, à l'époque du changement.

Les dotations d'investissement inscrites à votre budget pour les départements d'outre-mer ne progressent pratiquement pas en 1984, ce qui équivaut à une diminution effective égale à l'érosion monétaire, alors que les décisions d'annulation intervenues en cours d'exercice avaient déjà considérablement rétréci les enveloppes budgétaires de 1982 et de 1983.

De plus, la notable diminution subie par la section départementale du F.I.D.O.M., qui permet aux départements de financer certains investissements, s'est curieusement opérée au profit de la section centrale, qui a ainsi été gonflée artificiellement au détriment de la section locale. Il y a là une bien singulière pratique de la décentralisation, qui consiste à amputer les crédits gérés par les assemblées locales pour abonder des fonds dont l'Etat a l'entière maîtrise.

Or il nous a été précisé que les départements d'outre-mer n'ayant pas accès au F.I.A.T. et au F.I.D.A.R., c'est la section centrale du F.I.D.O.M. qui participerait au financement des contrats de Plan. Il est clair, dans ces conditions, que vous allez en définitive financer les contrats de Plan non par des ressources nouvelles, mais par des dotations dont bénéficiaient déjà nos départements.

En tout état de cause, du fait de l'importance des engagements antérieurs, l'enveloppe disponible sur les crédits du F.I.D.O.M. pour 1984 sera tellement modique que l'on ne voit pas bien comment il sera possible de prendre en compte les opérations nouvelles figurant dans les plans régionaux.

Le désengagement financier de l'Etat est donc manifeste en ce qui concerne votre secrétariat d'Etat. A cet égard, l'attitude des rapporteurs appartenant à la majorité est significative et mérite d'être saluée. Les efforts de prudence et de courtoisie qu'ils ont déployés n'ont pas réussi à masquer la sévérité objective des critiques qu'ils ont adressées à votre projet de budget et qui auraient dû logiquement les conduire à rejoindre notre collègue Sablé dans un vote de refus.

Ce désengagement de l'Etat se confirme du reste dans tous les autres départements ministériels.

En ce qui concerne l'éducation nationale, j'ai déjà eu l'occasion de rappeler que les crédits de construction scolaire pour le second degré avaient fait l'objet, en 1983, d'une décision d'annulation de 25 p. 100. Les 47 millions de francs initialement inscrits dans la loi de finances ont été ramenés, en fin d'exercice, à 32 125 000 francs pour la Guadeloupe.

L'enseignement primaire a été victime de la même pénurie. A la rentrée scolaire de 1983-1984, nous avons subi une réduction de cinq postes d'enseignant en Guadeloupe et de vingt-cinq postes en Martinique. Cette réduction devant — semble-t-il — être reconduite pour les années scolaires 1984-1985 et 1985-1986, cela représentera une perte de soixante-quinze postes en trois ans.

Par ailleurs, la ligne budgétaire correspondant aux constructions scolaires du premier degré a pratiquement disparu, du fait qu'avec la décentralisation ces équipements relèvent désormais de la compétence des communes et sont financés par la délégation générale d'équipement. Malheureusement les transferts financiers aux communes n'ont pas suivi.

A cet égard les chiffres sont éloquentes : en 1982 une somme de 4 537 460 francs était inscrite au budget pour les constructions du premier degré en Guadeloupe ; en 1983 l'inscription n'était plus que de 2 617 600 francs en autorisations de programme, soit une réduction de près de 50 p. 100, et aucun arrêté de subvention n'a pu être pris par manque de fonds, la totalité des crédits de paiement de 1983 ayant servi à apurer des opérations antérieures.

Le rattrapage dans l'enseignement est donc absolument impossible et notre retard en ce domaine ne cesse de s'aggraver, alors que les constructions des nouveaux collèges, inscrits en priorité sur la carte scolaire, sont sans cesse reculées et que l'entretien, l'équipement des collèges nationalisés, pour la plupart vétustes, sont déplorables et soulèvent l'indignation générale des parents, des élèves et des enseignants.

Des réductions du même ordre ont gravement affecté la plupart des autres ministères, en particulier celui de la santé, où des besoins urgents se font cruellement sentir.

Cette compression générale des investissements a eu des conséquences funestes sur l'emploi. Les entreprises de travaux publics et du bâtiment ont dû licencier de la main-d'œuvre, leurs carnets de commandes étant considérablement réduits. Une enquête récente portant sur l'ensemble des activités des travaux publics et du bâtiment a donné des résultats alarmants en Guadeloupe. Elle traduit une détérioration profonde de l'emploi au cours des trois dernières années, le volume des travaux couvrant à peine 41 p. 100 du potentiel des entreprises. Entre 1981 et 1983, le tableau des effectifs a diminué de 11 p. 100 dans les activités du bâtiment et de 31 p. 100 dans les activités de travaux publics. L'emploi ne cesse par conséquent de régresser et les entreprises, ployant sous le poids des charges et de l'endettement, sont pour la plupart menacées de faillite et vouées à la ruine, si des mesures de sauvegarde ne sont pas décidées.

Dans l'agriculture, la situation est encore plus grave. L'écroulement de l'économie sucrière se précipite. Le plan de relance de la culture de la canne à sucre annoncé par M. le Premier ministre en février 1983 n'a pas, hélas ! donné les résultats escomptés. La production cannière étant totalement insuffisante en 1983 et les chances d'une amélioration significative pour 1984 s'avérant réduites, les usines sucrières sont menacées de fermeture, faute d'un tonnage suffisant de cannes à broyer.

Il a fallu, monsieur le secrétaire d'Etat, la réprobation et la mobilisation générales de la population ainsi que des élus, y compris vos amis de la majorité, pour obliger le Gouvernement à marquer un temps d'hésitation à propos de la fermeture de Beauport, laquelle était déjà pratiquement décidée à la suite du projet de restructuration proposé par le comité interministériel de restructuration des unités industrielles.

Mais si le Gouvernement hésite à fermer l'usine de Beauport, il ne manifeste aucun empressement à prendre à son compte le déficit de l'économie sucrière. En fait, il s'évertue à contraindre les collectivités locales, ou bien à endosser la responsabilité et l'impopularité de la décision de fermeture, ou bien à supporter l'essentiel du poids financier du maintien en activité de Beauport.

Or la défense et la sauvegarde de l'emploi relèvent avant tout de la responsabilité de l'Etat. Et ce dernier sait pertinemment que les charges qui en résulteraient pour le département et la région, d'une part, les obligeraient à exercer une pression fiscale dépassant les limites du supportable pour les ménages guadeloupéens et, d'autre part, réduiraient à néant toute possibilité de financer les investissements indispensables au développement de la région.

Quant à l'activité bananière, grande pourvoyeuse de main-d'œuvre agricole, elle n'est pas mieux lotie. Les promesses du Gouvernement n'ont toujours pas été tenues, qu'il s'agisse des mesures annoncées pour le désendettement des planteurs de bananiers, de la création d'un fonds d'indemnisation contre les calamités, de la prise en compte des dégâts causés par la sécheresse en 1983 par le fonds de secours ou de l'instauration d'une indemnité spéciale de montagne.

De même, la fixation de la grille des prix à 4,26 francs pour 1983-1984 a provoqué une profonde déception et un mécontentement unanime chez les planteurs. En effet, les chiffres sont là pour démontrer son insuffisance.

D'une part, le prix de revient de la banane est estimé à 4,30 francs, soit un prix plus élevé que la grille.

D'autre part, le prix moyen du kilogramme découlant des protocoles d'accord a été de 4,20 francs pour 1983, compte tenu de la fixation initiale à 4,02 francs et des différents avenants intervenus par la suite. L'augmentation réelle est donc seulement de 2 p. 100, alors que le Gouvernement se réfère à tort au prix initial de 4,02 francs pour affirmer que l'augmentation a été de 6 p. 100.

Cela entraînera un appauvrissement des planteurs qui seront les seuls pénalisés, puisque le prix de vente au détail atteint couramment 10 francs le kilogramme, alors que le Gouvernement s'était abrité derrière la nécessité d'empêcher le dérapage des prix pour justifier la sévérité dont il a fait preuve dans la fixation de la grille.

A ce contexte de crise grave s'ajoute une insécurité générale qui décourage la population en même temps qu'elle suscite la méfiance chez toutes les bonnes volontés qui seraient prêtes à apporter leur concours en Guadeloupe, notamment pour redresser la situation.

Les attentats se multiplient, faisant couler le sang de nos compatriotes et provoquant des dégâts matériels considérables. La population s'inquiète devant l'absence d'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics pour maintenir l'ordre

et assurer la sécurité des personnes, alors que la réprobation unanime qui s'est extériorisée par l'ampleur des manifestations populaires condamnant sans appel les récents attentats criminels de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre, enlève toute excuse au laxisme et à la passivité face à ces actes de terrorisme.

M. Michel Debré. Et aux radios privées qui disent n'importe quoi !

M. Marcel Esdras. Monsieur le secrétaire d'Etat, un tel contexte aurait dû inciter le Gouvernement à un effort de concertation destiné à mobiliser toutes les énergies et toutes les bonnes volontés pour affronter et traiter les difficultés d'une conjoncture aussi mauvaise.

Au lieu de cela, c'est le moment que vous avez choisi pour nous imposer un projet de loi sur les transferts de compétences aux régions d'outre-mer, dont le texte a déjà été rejeté par la plupart des assemblées locales consultées pour avis au mois d'août dernier. En réalité, ce projet ne vise à rien d'autre qu'à faire financer par les collectivités locales le coût de la politique de décentralisation et à compenser les responsabilités transférées aux régions non par des ressources nouvelles, mais par des ponctions fiscales et parafiscales accrues, effectuées au détriment des contribuables et des consommateurs locaux.

Comme pour le projet d'assemblée unique, la discussion de ce texte de loi aura pour effet de nous plonger, une fois de plus, dans une longue période de confrontation et de polémique politico-juridique, dont on pouvait faire l'économie et qui détournera, pendant un certain temps, l'attention de nos concitoyens des vrais et graves problèmes que constituent l'échec de la politique économique, l'aggravation du chômage et celle de l'insécurité.

Du reste, je constate que vous avez résolument anticipé sur les décisions de l'Assemblée nationale, estimant que la majorité est par avance acquise à votre projet, puisque les dispositions qu'il comporte sont d'ores et déjà prises en compte par le projet de loi de finances qui nous est soumis.

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible, monsieur le secrétaire d'Etat, d'approuver ce projet de budget, parce qu'il ne vous donne pas les moyens de réduire les difficultés de l'outre-mer et parce qu'il va de pair avec la poursuite d'une politique dont les conséquences ne sont déjà que trop durement ressenties par nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jalton.

M. Frédéric Jalton. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'interviens dans le débat budgétaire à un moment où la population de la Guadeloupe est encore sous le choc et dans l'angoisse provoqués par des manifestations de violence. Elle déplore de nombreux blessés et la destruction de bâtiments publics. Vous m'excuserez, messieurs, le temps me faisant défaut, de négliger l'analyse stricte du projet de budget qui nous est présenté pour me consacrer à un examen de la situation générale de mon département.

Je dirai d'un mot que ce budget décevra, outre-mer, les amis du pouvoir en place depuis mai 1981. Si je réalise objectivement que, dans le contexte économique actuel, il vous est impossible, monsieur le secrétaire d'Etat, d'accomplir des miracles, il m'empêche que l'impression générale est que le Gouvernement ne semble pas encore tout à fait conscient des difficultés particulières liées à notre situation de pays sous-développés, désireux de participer, eux aussi, au redressement de l'économie nationale.

On ne peut honnêtement vous attribuer la responsabilité de la dégradation de notre situation économique. Elle a été voulue par ceux qui vous ont précédé et qui ont délibérément transformé nos pays en simples zones de consommation de produits venant de l'étranger.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Frédéric Jalton. Nous avons mené le combat difficile pour un changement radical de politique, mais tout se passe comme si vous n'aviez pas totalement perçu que le changement que nous appelons de nos vœux n'est pas absolument superposable à celui souhaité par la métropole.

En bref, il s'agit pour nous de rattrapage et de responsabilisation.

Certes, on nous rétorquera que la décentralisation sera appliquée outre-mer, mais nous n'avons pas retrouvé dans votre budget la mise à disposition de moyens qui permettraient d'amorcer cette décentralisation dans de bonnes conditions.

On s'étonne de la multiplicité et de la montée des mouvements indépendantistes. Elles s'expliquent par l'exaspération et le refus légitimes des jeunes générations en face des discriminations maintenues entre Français de l'hexagone et Français de l'outre-mer, discriminations qui ont eu pour conséquences l'inégalité des chances et le maintien des privilèges que détient une minorité de nantis et qui entretiennent un complexe intolérable en cette fin du XX^e siècle.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. Frédéric Jalton. Les lois votées par le Parlement ne sont pas respectées.

La loi de réforme foncière, volée depuis 1961, n'a pratiquement pas été suivie d'effets dans le département de la Guadeloupe. Elle aurait permis, avec une régression du chômage, le maintien à un niveau intéressant de la production de canne à sucre et une diversification des cultures nous mettant à l'abri de l'importation des produits de consommation courante.

L'université Antilles-Guyane ne peut remplir sa mission, qui devrait être exemplaire dans cette partie du monde, et l'échec scolaire devient dramatique du fait de l'insuffisance et de la vétusté des bâtiments scolaires.

L'action culturelle est à l'état de projet.

Les jeunes agriculteurs qui voudraient s'installer ne bénéficient pas des aides prévues par la loi.

La formation professionnelle, si nécessaire dans ces régions où le chômage a pris des proportions dramatiques et où les jeunes de moins de vingt-cinq ans représentent la moitié de la population, est dans un état embryonnaire.

Les fonctionnaires d'autorité se comportent pour la plupart en petits potentats indisposant la population.

Je le répète, nous sommes pleinement conscients que le Gouvernement ne peut être tenu pour responsable de cette situation que j'ai sommairement décrite, mais nous aurions voulu voir apparaître dans ce budget la volonté de la transformer.

Si grave qu'elle soit, cette situation est cependant moins préoccupante en Guadeloupe que l'insécurité causée par la montée de la violence, qui est le fait des extrémistes et de l'immigration sauvage. Sans risquer de me tromper, je pense que la Guadeloupe est, de tous les départements français, celui où se pose avec le plus d'acuité le problème de l'insécurité.

Le Gouvernement dispose pourtant de moyens pour le résoudre. Il y a en Guadeloupe, ce me semble, suffisamment de forces de l'ordre pour mettre hors d'état de nuire les auteurs d'attentats et les immigrés clandestins. Mais, faute pour le Gouvernement de prendre ce problème à bras-le-corps, nous risquons, avant longtemps, de connaître des jours encore plus sombres et des événements dont on ne peut prévoir la gravité.

Je mets solennellement en garde le Gouvernement contre la montée de la violence dans le département de la Guadeloupe.

Le moment est venu de redonner confiance aux démocrates et aux forces de progrès, qui sont la majorité outre-mer et qui appuient la politique de justice sociale du Gouvernement, politique mal perçue dans nos pays lointains, contrecarrée par les forces réactionnaires et par les agents d'autorité de l'Etat qui, dans leur grande majorité, sont au service de ces dernières.

Puisse-je vous, monsieur le secrétaire d'Etat, prendre en considération ces quelques observations que je vous adresse et que je souhaite n'avoir pas à renouveler. C'est en formulant cet espoir, et très conscients des actions que vous avez déjà conduites outre-mer malgré les circonstances, que je voterai votre projet de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fontaine.

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, dans une aussi brève intervention, que puis-je dire du budget du secrétariat d'Etat chargé des départements et des territoires d'outre-mer, qu'on appelle généralement « votre » budget par un excès de langage ? Lui aussi, et plus que tout autre, est frappé, sacrifié sur l'autel du plan d'austérité mis en œuvre par votre Gouvernement.

M. Pierre Bourguignon, rapporteur pour avis. Ça commence bien !

M. Jean Fontaine. Un seul mot suffit pour le dénier : « misère ». Pour s'en convaincre, point n'est besoin de longs développements. Les chiffres, dans leur austère nudité, parlent d'eux-mêmes. Examinons-les !

Les dépenses ordinaires augmenteront de 4,8 p. 100, alors que l'accroissement moyen est, dans le projet de budget de la France pour 1984 de 6,3 p. 100, avec un taux d'inflation de 5 p. 100, retenu dans une hypothèse d'école euphorique. Il y aura donc, en fait, une diminution en francs constants.

Les crédits de paiement, eux, régresseront carrément de 13,6 p. 100, soit, en francs constant, de 18,6 p. 100 dans la meilleure hypothèse.

Les subventions en faveur des collectivités locales et de divers organismes des départements d'outre-mer diminueront de 2 590 000 francs.

Les crédits de paiement des dépenses en capital des titres V et VI — alloués, pour l'essentiel, par F.I.D.O.M. — baisseront globalement de 13,6 p. 100. Le F.I.D.O.M. perdra à lui tout seul 7,4 p. 100. Je vous rappelle que ces crédits avaient déjà régressé de 4,39 p. 100 dans le budget de 1983.

Je sais bien que, face à ce mauvais projet de budget, votre porte-parole officiel, le commissaire de la République, ne manquera pas de mettre l'accent sur l'augmentation de 4,8 p. 100 des autorisations de programme, évitant avec soin de préciser que cela ne signifie pas grand-chose. Chacun sait, en effet, que, pour passer des marchés publics, pour donner des ordres de service, les administrateurs locaux doivent pouvoir disposer de crédits de paiement. Or ceux-ci, je le répète, sont en régression.

Nous aurions pu espérer, puisque, après tout, ce budget ne retrace que partiellement l'effort accompli par l'Etat en faveur des départements d'outre-mer, rattraper cela grâce aux interventions des ministères techniques. Hélas ! nous devons déchanter et, malgré vos déclarations lénifiantes, monsieur le secrétaire d'Etat, nous rendre à l'évidence, à la cruelle vérité des chiffres : il y a une nette diminution des crédits en provenance des ministères techniques. Dans cette évolution générale désastreuse, la Réunion est particulièrement touchée.

Ces données étant posées, et de façon indiscutable, on ne peut — surtout lorsque l'on sait que le budget est l'expression chiffrée de la politique du Gouvernement — que s'interroger sur les objectifs de la politique qu'il mène dans les départements d'outre-mer. Assurément, le doute prévaut au vu de ses actions.

Pourtant, si l'on en croit les comptes économiques de 1982 élaborés par l'I.N.S.E.E., la Réunion a connu une croissance rapide cette année-là, essentiellement en raison de l'augmentation de la consommation des ménages. Il est vrai que la Réunion est toujours en retard d'une « malle ». Vous avez certainement entendu parler de ce paquebot qui, à l'époque coloniale, mettait trente jours pour faire la navette entre la métropole et la Réunion, ainsi les informations avaient toujours un retard d'un à deux mois. C'est sans doute pourquoi nous avons apparemment bénéficié d'un certain « état de grâce » en 1982. Mais chez nous aussi « rose, il a vécu ce que vivent les roses, l'espace d'un matin ». (Sourires.)

J'arrive de la Réunion, monsieur le secrétaire d'Etat, où j'ai interrogé nombre de mes compatriotes. Or je peux vous faire une confidence : je n'ai pas trouvé un Réunionnais heureux.

M. Ernest Moutoussamy. De vous voir !

M. Jean Fontaine. Que ce soit chez les agriculteurs, chez les commerçants, chez les industriels, chez les artisans, c'est la sinistrose ambiante. Ils n'en meurent pas tous, mais tous en sont frappés. (Sourires.)

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, comme mes compatriotes sont des gens honnêtes, ils reconnaissent que le S.M.I.C., qui concerne d'ailleurs une grande partie des salariés du secteur privé et des collectivités locales, a été augmenté, même s'il n'est pas encore aligné sur le S.M.I.C. métropolitain ; ils reconnaissent que les prestations sociales versées aux ménages ont poursuivi leur courbe ascensionnelle, même s'ils attendent toujours la réalisation de certaines promesses, comme l'attribution des allocations familiales sans référence d'activité. De même, les handicapés demandent le bénéfice de l'allocation compensatrice qu'ils ne perçoivent toujours pas. Ils ne nient pas non plus qu'un certain rattrapage, rendu nécessaire, a été effectué. Cependant, il subsiste d'ores et déjà les contrecoups de votre politique d'austérité.

Ils ne voient pas ou, en tous cas, ils ne voient plus l'avenir en rose : ils ne sont pas heureux.

En effet, la Réunion dépend, pour l'essentiel de son économie, de la métropole. Or chacun sait que l'économie de la France est loin d'être brillante, par la faute de ses actuels gestionnaires. Nous en subissons fatalement les conséquences dans notre île, et ce projet de budget est la traduction même de cette évolution sinistre, au nom probablement d'une autre logique de développement.

Voyez la décentralisation, qui devait être la grande affaire du septennat. En fait, nous assistons au « lâchage » financier des collectivités locales qui devront désormais supporter certaines charges jusqu'à présent prises en compte par l'Etat, sans recevoir aucune compensation financière, ou presque.

Voyez également la régionalisation spécifique des départements d'outre-mer, pour laquelle il n'y a pas de grands desseins précis, mais la même litanie du développement à tout propos et hors de propos, avec, bien sûr, l'idée fixe de l'assemblée unique. Cela ressort nettement du projet de loi sur les compétences de la région. Bien que vous tentiez tout pour faire plaisir à vos alliés encombrants, les communistes, ceux-ci ne vous renvoient pas l'ascenseur. Ainsi, le secrétaire du parti communiste réunionnais, dont le patronyme défraie aujourd'hui l'actualité pour une autre raison, vient de vous administrer une volée de bois vert en déclarant en substance : « Ou vous acceptez nos propositions, ou alors c'est le désordre. »

M. Michel Debré. L'explosion sociale !

M. Jean Fontaine. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez beau aller dans le même sens que ces gens-là, ils ne vous sont nullement reconnaissants.

M. Michel Debré. Au contraire !

M. Frédéric Jalton. Ce ne sont pas les communistes qui ont demandé l'assemblée unique !

M. Jean Fontaine. Voyez encore le chômage, qui frappe plus particulièrement les jeunes. En la matière, vous ne présentez aucune proposition concrète, ou pas grand-chose. Certes, on nous répète qu'il faut relancer la production locale pour créer des emplois. Mais encore faudrait-il discerner les secteurs véritablement porteurs afin de ne pas commettre les mêmes erreurs que par le passé.

Voyez aussi la politique industrielle et le Plan intérimaire qui ne prévoient pratiquement aucune mesure de soutien dans les départements d'outre-mer.

Voyez enfin la politique scolaire dans le cadre de laquelle vous en êtes à ériger le créole en langue officielle, contre toute évidence. Vous voulez sans doute nous enfermer dans un ghetto, comme ce fut le cas au moment de l'esclavage quand les Réunionnais ne pouvaient pas comprendre le français et devaient s'exprimer en créole. Quel retour en arrière au nom du changement !

La logomachie, monsieur le secrétaire d'Etat, n'a jamais servi de politique. L'idéologie n'a jamais asservi la réalité.

Ce projet de budget ne dessine pas l'avenir de la Réunion ou, plutôt, ce qu'il nous laisse deviner nous fait peur. Nous, les Réunionnaises et les Réunionnais, avons une autre idée de l'avenir de notre île. Nous disons, avec Bernanos, que l'avenir est quelque chose qui se surmonte ; nous y veillerons.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'aurai le regret de ne pas pouvoir voter votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Louis Odru. Quelle surprise !

M. le président. La parole est à M. Albert Pen.

M. Albert Pen. En 1972, dans un excellent rapport sur la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon, un chargé de mission, M. Gabriel Marc, écrivait en substance : « Il faut choisir : ou bien on « moralise » progressivement la fonction publique, et on peut alors jouer la carte du développement du secteur privé, dans le même temps où l'on diminue progressivement le volume des dépenses de fonctionnement de l'Etat ; ou bien on parfait le système socialisé sans beaucoup de travail en contrepartie, ce qui est la règle actuellement. On pourrait trouver une justification à cet état de choses : par exemple rémunérer globalement

le territoire pour assurer une « préence culturelle » de la France au flanc du continent américain. Un émetteur à forte puissance suffirait pour assortir la justification et les revenus.

« La politique suivie par la métropole semble, jusqu'alors, s'être apparentée au second terme de l'alternative. Y renoncer suppose un certain courage politique. Ne pas y renoncer, c'est consommer, à terme, la ruine du territoire. Un changement de motivation politique dans quelques années, accompagné d'une diminution brutale des apports publics métropolitains y conduirait sûrement. »

Dans ces lignes prémonitoires, auxquelles, sans doute, nul ne prête jamais attention rue Oudinot, vous trouvez et la description de la politique en forme de valse-hésitation que conduisirent durant trente ans tous les gouvernements successifs, jusqu'en 1981 et, dans les dernières phrases, la traduction, pour mes compatriotes, de ce qui semble être la tentation de l'actuel Gouvernement.

Le tout vous donne, en outre, l'explication du conflit qui vient d'éclater sur l'archipel entre les syndicats de fonctionnaires et les élus locaux.

Que s'est-il passé en effet ?

Convaincus de la justesse de l'analyse effectuée par M. Marc, les élus locaux, dont moi-même, n'ont cessé de réclamer de Paris la définition et l'application d'une politique de développement économique destinée à revaloriser le rôle de l'archipel en Amérique du Nord, en donnant, enfin, à ses habitants la fierté d'y vivre.

Les réponses obtenues ont toujours été partielles, la rue Oudinot lâchant du lest — donnant un peu de mou comme dirait ce cher M. Bergeron — au gré des consultations électorales ou des mouvements revendicatifs.

Seuls, M. Stasi — mais il passa comme un météore — et, sur la fin, M. Dijoud exprimèrent quelques velléités de renverser la vapeur. Mais la tentative de ce dernier était vouée à l'échec dès lors qu'il ne mit en place que le volet restrictif de sa nouvelle politique — la réduction de l'index — sans réinvestir immédiatement les sommes correspondantes dans l'économie locale. Il fallut donc, en 1982, bloquer de nouveau l'index de correction pour ne pas appauvrir l'ensemble de la machine commerciale.

Ce blocage n'a pas suffi, car l'inflation locale — due à la fois à des causes conjoncturelles, telles que la hausse du dollar, l'inflation canadienne, et à des causes structurelles, telles que l'éloignement, l'étroitesse du marché local, le trop grand nombre de commerces, les habitudes de consommation, etc. — dépasse chez nous 17 p. 100, alors que les traitements de la fonction publique varient au rythme métropolitain, soit 8 p. 100 de plus cette année et 5 p. 100 de plus, en prévision, l'an prochain. Il en est résulté une perte de pouvoir d'achat depuis quatre ans, estimée par Force ouvrière à 35 p. 100.

Lors de votre venue au mois de septembre, monsieur le secrétaire d'Etat, les fonctionnaires vous exposèrent les revendications qu'ils avaient déjà exprimées en 1981. La réponse tardant à venir, ils se sont lancés, dès le début du mois de novembre, dans une grève illimitée, demandant aux élus locaux de les soutenir. Nous avons refusé, ce qui a engendré leur déception et leur colère. Cela s'est traduit par l'occupation des locaux du conseil général et le saccage de la mairie. Si ce dernier a été traité avec désinvolture par M. Bergeron sur le perron de l'Élysée, je puis vous assurer qu'il a traumatisé notre population.

Il faut donc que je m'explique.

Persuadés, sans doute naïvement, que le Gouvernement que nous soutenons était, lui, bien décidé à changer de politique, à lutter d'abord contre l'inflation et à faire, enfin, de nos îles, cette vitrine de la France en Amérique du Nord promise par le général de Gaulle à Saint-Pierre en 1967, nous avons voulu marquer notre détermination de refuser la poursuite d'une course entre les prix et les salaires car nous savons qu'elle mènerait l'économie locale à cette ruine définitive annoncée par M. Marc.

En agissant ainsi — je le snuligne en passant — nous pensions appliquer tout simplement les préceptes du ministre de l'économie, des finances et du budget.

Nous avons été d'autant plus fermes que, si les fonctionnaires ont effectivement perdu une partie de leur pouvoir d'achat, de larges couches de la population, elles, n'ont pratiquement pas de pouvoir d'achat. Le Gouvernement, comme

as devanciers, ne tentant rien, ou si peu, pour lutter contre l'inflation, les retraités du secteur privé, par exemple, — qui ne bénéficient pas de l'indice de correction — doivent se satisfaire d'un minimum vieillisse à peine égal à celui de métropole. Comment veut-on qu'ils s'en tirent ? La vie est-elle moins chère pour les plus démunis ? Nous subissons cela du temps de la droite. Devrions-nous mieux l'accepter avec la gauche ?

Cela me conduit, monsieur le secrétaire d'Etat, à poser très nettement la question suivante, car, de votre réponse dépendra l'attitude des élus locaux. Oui ou non, notre gouvernement est-il conscient de l'intérêt que représente pour la France la présence de Saint-Pierre-et-Miquelon en Amérique du Nord ? Oui ou non veut-il et peut-il nous doter des moyens nécessaires pour représenter dignement notre pays ?

Beaucoup présentent, et je commence à le craindre moi-même — il m'aura fallu du temps pour perdre mes illusions — que le gouvernement, comme ses devanciers, ne croit guère aux chances d'avenir de l'archipel. Si cela est vrai, dites-nous le clairement. Ne vous en sortez pas, comme vos prédécesseurs, par des promesses, des décisions d'études et autres faux-fuyants.

Les choses seront alors claires. Au lieu de me battre tel don Quichotte contre les moulins à vent, en m'épuisant à expliquer à mes propres électeurs les raisons d'une politique gouvernementale que je vous prêtais généreusement, mais qui n'existe, pour l'instant, que dans ses aspects purement négatifs pour Saint-Pierre-et-Miquelon, je ne m'attacherais plus qu'à défendre les intérêts catégoriels de ces îliens isolés. Leur passé mérite, au moins, qu'on leur assure le présent, à défaut d'un avenir que vous semblez leur refuser.

Je n'aurais plus alors d'espoir qu'en un miracle pétrolier, renouvelant pour nous l'ère de la prohibition, écartant, envers et contre tout, l'hypothèse d'un nouveau « dérangement », hypothèse qu'on semble pourtant évoquer avec une réelle constance dans certains couloirs ministériels.

Nous nous défendrons bec et ongles contre un tel schéma. Il me semble, en effet, que la devise « vivre et travailler au pays » doit se traduire aussi bien sur nos rochers de l'Atlantique nord qu'elle s'énonce dans les congrès des partis politiques quels qu'ils soient.

Quel jugement les Français porteront-ils sur leur histoire s'ils constatent un jour qu'elle n'aura été constituée, au fil des siècles, que d'une succession d'abandons ? J'espère pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, n'avoir jamais à terminer mes discours par la formule célèbre : « Que la République était belle sous l'Empire. »

M. le président. La parole est à M. Salmon.

M. Tutaha Salmon. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'évoquerai devant vous certaines questions d'ordre financier et budgétaire qui intéressent la Polynésie française.

Durant l'année écoulée, la vie économique de ce territoire a été dominée par les impératifs de la reconstruction, à la suite des dégâts occasionnés par les cyclones de l'hiver dernier. La vie politique s'est focalisée autour des discussions portant sur l'adoption d'un nouveau statut de plus large autonomie interne. Enfin, la vie sociale a été marquée par la mise en œuvre, par le gouvernement local, d'un train de mesures sans précédent qui a permis de rattraper une partie du retard social que nous avons sur la métropole.

Ces trois thèmes sont aujourd'hui d'actualité au regard du projet de budget que nous examinons.

Le premier thème est donc celui de la reconstruction. Dans ce domaine des mesures de solidarité ont été prises par le Gouvernement soit en faveur de l'indemnisation des biens mobiliers privés, soit pour faciliter la trésorerie de l'agence territoriale pour la reconstruction, par le biais d'un prêt consenti au territoire. Il faut cependant remarquer qu'aucune mesure complémentaire d'envergure n'a été prise pour aider à la reconstruction des équipements publics qui est actuellement supportée par les seules ressources du territoire et des communes.

Ainsi, les demandes formulées par les élus d'une intervention exceptionnelle de certains ministères techniques, tels les transports ou l'urbanisme et le logement, n'ont pas été prises en considération au titre de 1983 et rien, dans les budgets de 1984 de ces ministères, n'indique qu'ils sont disposés à intervenir dans ces domaines. Il faudra donc, semble-t-il, ne compter que sur les seules dotations du F.I.D.E.S. dont on nous indique, dans la note de synthèse de présentation du budget, qu'il devrait être justement orienté prioritairement vers la reconstruction.

Or, à propos des crédits de la section générale pour 1984 trois constatations s'imposent.

Premièrement, ils sont amputés de plus de 25 p. 100 en francs courants par rapport à 1983, avec seulement 85,763 millions de francs de crédits de paiement.

Deuxièmement, et comme l'année dernière, leur répartition entre les territoires ne semble pas devoir jouer en faveur de la Polynésie, compte tenu des engagements du Gouvernement dans les autres territoires, et notamment la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, tout crédit du F.I.D.E.S. qui sera affecté à la reconstruction ne pourra pas être utilisé pour l'incitation au développement économique et social du territoire.

Or, ce rôle d'impulsion et de soutien devrait être la vocation exclusive de ce fonds. Dans ces conditions, je crains que le F.I.D.E.S. 1984 ne permette ni d'aider de façon significative à la reconstruction ni de jouer un rôle de relance économique, pourtant indispensable.

La reconstruction relevant d'une œuvre de solidarité de caractère exceptionnel, il eût été préférable de trouver des moyens budgétaires eux-mêmes exceptionnels pour en effacer les séquelles, et de conserver l'intégralité du F.I.D.E.S. pour soutenir les initiatives de développement économique et social lancées par le gouvernement local.

Deuxième thème : l'évolution du statut du territoire qui doit faire l'objet d'un projet de loi que nous aurons à examiner très prochainement.

S'il n'y a pas lieu de débattre aujourd'hui sur le fond de ce dossier fondamental pour l'avenir institutionnel du territoire et de ses rapports avec la France, je tiens à faire remarquer, sur le strict plan budgétaire, que lors des discussions menées avec le Gouvernement, les élus du territoire se sont vu refuser pour l'avenir le bénéfice d'une dotation globale d'équipement au profit du maintien de la politique contractuelle, qui, par conventions, règle depuis 1977 les modalités des aides financières et techniques apportées par l'Etat au territoire.

Or la logique de la décentralisation entreprise en France au profit des départements et des régions a conduit plusieurs ministères techniques à supprimer certaines lignes budgétaires qui finançaient jusqu'à présent les conventions passées avec la Polynésie.

Aussi, si le Gouvernement maintient dans son projet de nouveau statut le recours à cette politique contractuelle pour régler les aides financières et techniques qu'il entend apporter au territoire, il faut qu'il soit logique avec lui-même, et qu'il demande à chaque département ministériel de créer, si besoin est, des lignes budgétaires spécifiques pour permettre ces interventions.

Troisième thème enfin, plus ponctuel, et qui ne concerne qu'indirectement le budget que nous examinons aujourd'hui, mais qui me paraît fondamental pour l'esprit des relations de solidarité financière qui doivent lier l'Etat au territoire : l'aide qui peut être apportée à la politique de progrès social mise progressivement en place par le gouvernement local.

Dans ce domaine, un immense effort a été entrepris par les élus du territoire depuis la mise en place de la nouvelle majorité.

Qu'il me soit simplement ici permis de rappeler les relèvements successifs du S.M.I.C., la création d'un minimum vieillisse, la création d'un complément familial, le relèvement des allocations familiales, l'action menée sur les prix des produits de première nécessité, et plus récemment encore la signature d'un protocole d'accord avec la majorité des représentations syndicales et qui institue la semaine de trente-neuf heures, la cinquième semaine de congés payés, améliore les protections liées au contrat de travail et renforce l'exercice des droits syndicaux.

Voilà des réalisations exemplaires pour une majorité locale qu'on voudrait faire passer parfois pour réactionnaire et antisociale. Elles témoignent d'un sens de la responsabilité et de la solidarité qui doit donner des assurances au gouvernement central quant à la capacité des élus locaux d'exercer à l'avenir l'ensemble des compétences relevant du code du travail.

Les objectifs de cette politique de progrès social ne peuvent que faire l'objet d'un consensus partagé par l'Etat et par le territoire. Aussi, elle devrait être soutenue pleinement par un gouvernement de gauche qui a toujours voulu conduire une action prioritaire dans ce domaine.

Or les conventions financières passées avec le ministère de la solidarité pour soutenir certains axes de cette politique restent plafonnées à des enveloppes qui sont seulement actualisées chaque année et ne couvrent pas les nouvelles initiatives mises en place par le gouvernement local.

Je souhaite que, pour l'année à venir, l'Etat se sente plus solidaire des efforts sans précédent que le gouvernement local a consentis en matière de politique sociale et qu'il apporte non pas une aide forfaitaire, mais une contribution proportionnelle à l'effort du territoire dans ce domaine.

Au moment où se prépare la mise en place d'un nouveau statut qui doit définir de nouvelles relations institutionnelles entre la France et le territoire, je voudrais, pour terminer, insister sur le nécessaire maintien pour l'avenir de liens financiers étroits entre l'Etat et le territoire.

En effet, si l'exercice d'une autonomie plus large sur le plan local devait s'accompagner d'une façon quelconque d'un désengagement financier de l'Etat, cela susciterait des interrogations et des doutes de la part des populations polynésiennes sur les intentions à terme de la nation à son égard.

Si, au contraire, l'Etat sait répondre aux aspirations légitimes des Polynésiens vers plus d'autonomie interne sans remettre en cause le niveau de ses interventions techniques et financières au profit du territoire, cela apparaîtra comme une politique de responsabilité et de solidarité qui ne pourra que renforcer le profond attachement des Polynésiens à la France et contribuer au rayonnement de sa présence dans le Pacifique. *In ora Polynesia! Ia ora Farani! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Départements et territoires d'outre-mer : (suite)

Annexe n° 14. — M. Maurice Pourchon, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome VI, de M. Victor Sablé, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1736, tome XII (départements et territoires d'outre-mer : régime social), de M. Marcel Garruste, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1739, tome VI (départements d'outre-mer), de M. Pierre Bourguignon, et tome VII (territoires d'outre-mer), de M. René Rouquet, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.)

Mer :

Annexe n° 42. — M. Albert Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 1737, tome X, de M. Alain Madelin, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1740, tome XVII, de M. André Duroméa, au nom de la commission de la production et des échanges.

Urbanisme et Logement (suite) :

Annexe n° 43. — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XVIII, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1736, tome XXVII (Logement social), de M. Pierre Godefroy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Affaires sociales et Solidarité nationale (suite) : article 102 :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan :

Annexe n° 1. — Section commune : M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial ;

Annexe n° 2. — Santé : Mme Renée Soum, rapporteur spécial ;

Annexe n° 3. — Solidarité nationale : M. Guy Bêche, rapporteur spécial ;

Annexe n° 4. — Travail et Emploi : M. Dominique Frelaut, rapporteur spécial ;

Annexe n° 5. — Rapatriés : M. Gérard Bapt, rapporteur spécial.

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 1736 : santé, tome I : M. Louis Lareng ; solidarité nationale, tome II : M. Joseph Legrand ; famille et population, tome III : M. Henri Bayard ; handicapés, tome IV : M. Louis Besson ; personnes âgées, tome V : M. Jean Laborde ; population immigrée, tome VI : M. Jean-Michel Belnrey ; travail, tome VII : M. Michel Coffineau ; emploi, tome VIII : Mme Marie-France Lecuir ; rapatriés, tome IX : M. Gérard Collomb.

Commission des affaires étrangères :

Avis n° 1737. — Population immigrée, tome VI : M. Louis Odru.

Articles non rattachés : articles 63 à 65, 68 à 101 et 106.

Articles de récapitulation : articles 40 à 42 et 45 à 47.

Eventuellement, seconde délibération.

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1984.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

